Ordre professionnel
des travailleurs sociaux
du Québec
Rapport annuel
1999-2000

TABLE DES MATIÈRES

101-06184/

Lettres de présentation 2
Membres du Bureau 3
Comité administratif 3
Personnel du siège social 3
Rapport du président 4
Résolutions 1999-2000 6

Rapport du Bureau du Syndic 9

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité de discipline 10
Comité de révision 12
Comité d'inspection professionnelle 13
Comité des admissions et des équivalences 15
Comité de la formation 16
Comité de la formation continue 18
Comité de rédaction 20
Comité des enjeux 23
Comité de la pratique en CLSC 26
Comité de la pratique en milieu hospitalier 27
Comité de la pratique privée 29
Comité du service social en milieu de travail 30

Rapport du vérificateur 31

Les statistiques 40

N.B. Veuillez noter que la forme masculine du présent document est utilisée sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Elle désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Montréal, novembre 2000

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président

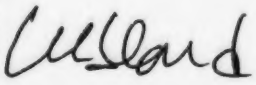

Claude Leblond, t.s.

Québec, novembre 2000

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice
et responsable de l'application
des lois professionnelles

Linda Goupil

Montréal, novembre 2000

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président

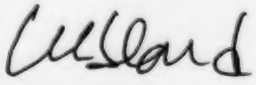

Claude Leblond, t.s.

MEMBRES DU BUREAU

Région 01/11 - Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine
Louise Latendresse, t.s.

Région 02 – Saguenay, Lac St-Jean
Moïsette Tremblay, t.s.

Région 03/12 – Québec, Chaudière-Appalaches
Michèle Brousseau, t.s.
Denise Dubé, t.s.
Jean-François Vézina, t.s.

Région 04/17 – Mauricie, Bois-Francs, Centre-du-Québec
Madeleine Codaire, t.s.

Région 05 – Estrie
Nicole Laroche, t.s.

Région 06/13 – Montréal, Laval
Linda August, t.s.
Marc Boily, t.s.
Carmen Hébert, t.s.
Yvette Gagnon, t.s.
Jean-Luc Lacroix, t.s.
Monique Noël Marcoux, t.s.
Denis Nantel, t.s.

Région 07 – Outaouais
Marie-Pascale Fournier, t.s.

Région 08/10 – Abitibi, Témiscamingue, Nord-du-Québec
Madeleine Laprise, t.s.

Région 09 – Côte-Nord
Christiane Lefebvre, t.s.

Région 14/15 – Lanaudière, Laurentides
Mireille Paradis, t.s.

Région 16 – Montérégie
Laurier Boucher, t.s.
Claude Leblond, t.s.

Membres externes nommés par l'Office des professions

Roger E. Bourgeois
Ghislain Cliche
Doris Couture
Françoise Aroichane

COMITÉ ADMINISTRATIF

Laurier Boucher, t.s., président

Claude Leblond, t.s., 1er vice-président

Madeleine Codaire, t.s., 2e vice-présidente

Michèle Brousseau, t.s., trésorière

Doris Couture, représentante de l'Office des professions

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

René Pagé, t.s., secrétaire et directeur général

Sylvie Tremblay, adjointe à la direction

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles

Marc Rouillier, t.s., assistant aux affaires professionnelles (jusqu'au 18 novembre 1999)

Madeleine Rivard-Leduc, t.s., secrétaire adjointe au comité de l'inspection professionnelle

Andrée Nadeau, t.s. secrétaire du comité de discipline

Yolande Préfontaine, t.s., coordonnatrice de la revue *Intervention* (depuis le 16 novembre1999)

Isabelle Barbeau, agente de communication (depuis le 22 novembre 1999)

Marie-Françoise Marchal, responsable des communications et des publications (jusqu'au 2 juillet 1999)

Marie-Cécile Pioger, secrétaire de direction

Huguette Houle, secrétaire aux services professionnels

Isabelle Tessier, secrétaire à la médiation familiale et aux communications

Linda Ménard, secrétaire à l'inspection professionnelle, à la discipline et à la révision

Sylvie Poirier, secrétaire à l'admission et réceptionniste

Nathalie Fiola, secrétaire au bureau du syndic et commis

Martine Tanguay, commis intermédiaire (congé maternité depuis le 20 mars 2000)

Sonia Thériault, commis intermédiaire (remplacement congé maternité depuis le 20 mars 2000)

Bureau du syndic :

Étienne Calomne, t.s, syndic
Françoise Hévey, t.s., syndic adjointe
Carmen Elliott, t.s., syndic adjointe
Lorraine Brault, t.s., syndic adjointe
Marcel Bonneau, t.s., syndic adjoint

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Dans mon rapport présenté l'année dernière à pareille date, je mentionnais notamment que l'année 1998-1999 s'était avérée une année charnière, marquée au premier chef par la tenue des États généraux de la profession. Or, l'année qui s'achève a été caractérisée en grande partie par les retombées ou les suites de ces mêmes États généraux.

BUREAU, COMITÉ ADMINISTRATIF, EXÉCUTIFS RÉGIONAUX

Il me fait plaisir de vous annoncer à nouveau cette année que depuis la dernière Assemblée générale, le nombre de membres est passé de 4 564 membres au 31 mars 1999 à 4 721 membres à la même date cette année. Cette augmentation de 157 membres m'apparaît comme une réalisation majeure dans le contexte actuel.

Le Bureau de l'Ordre a tenu cinq réunions régulières, dont une de deux jours en septembre dernier. Le comité administratif, quant à lui, a tenu neuf réunions, et le comité des finances, trois réunions.

Je tiens à souligner, une fois de plus, le dévouement et la générosité des membres du Bureau, plus particulièrement les membres siégeant au comité administratif. Par leur engagement et leur assiduité, les membres du Bureau démontrent leur préoccupation de l'intérêt du public et de celui de la profession. Je ne vous cacherai pas que l'année qui s'achève a été difficile à plusieurs titres. Dans la foulée des États généraux, les membres du Bureau ont dû convenir des grandes orientations à retenir ou à privilégier à la suite de cet exercice démocratique. La tâche n'était pas toujours facile puisqu'à la suite du remue-méninges des États généraux, il était ressorti un foisonnement d'idées et de suggestions parmi lesquelles le Bureau devait nécessairement effectuer un choix. En effet, les membres du Bureau ont dû débattre parfois chaudement entre eux pour en arriver à une entente.

Par ailleurs, je ne peux passer sous silence le dévouement des coordonnatrices et des coordonnateurs des exécutifs régionaux ainsi que l'immense travail effectué dans chacune des régions pour alimenter et maintenir une vie associative dynamique. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui donnent de leur temps et exercent leurs talents au service de la profession en région. Elles accomplissent ainsi une excellente promotion de notre profession!

En dernier lieu, je tiens à remercier la permanence de l'Ordre, ce groupe de professionnels, de non professionnels, de commis et de secrétaires qui, sous la direction du secrétaire et directeur général de l'Ordre, veillent au respect des orientations adoptées par les administrateurs du Bureau.

PROTECTION DU PUBLIC

Admissions et équivalences

Au cours de l'année, le comité des admissions et équivalences a étudié 494 demandes dont 474 pour des permis réguliers et 20 pour des demandes d'équivalence. De plus, un sous-comité a effectué l'étude de 70 dossiers en médiation familiale.

Formation continue

Au total, l'Ordre a offert 34 sessions de formation dont 2 sessions en établissement. Le nombre d'inscriptions est sans précédent : 638 membres, et 9 non-membres. La *Journée annuelle de formation continue* tenue en juin 1999, a été accueillie avec grand enthousiasme, totalisant 194 inscriptions. Par ailleurs, le comité de la formation continue a élaboré le contenu d'une formation sur « la dangerosité et le secret professionnel », laquelle sera offerte à titre expérimental dès l'automne prochain.

Inspection professionnelle

Ce comité a réalisé 148 inspections professionnelles, soit 121 auprès de membres exerçant dans des établissements (Centres jeunesse, centre hospitalier, CLSC, centre de réadaptation) et 27 inspections auprès de membres en pratique autonome.

Bureau du Syndic et comité de révision

Au 1er avril 1999, le bureau du syndic comptait 24 dossiers actifs. En cours d'année, 38 dossiers ont été ouverts et 34 dossiers fermés, si bien qu'au 31 mars 2000, 28 dossiers demeuraient toujours actifs.

Au cours de l'année, l'Ordre a recruté trois syndics adjoints, ce qui contribue à enrichir le bureau du syndic d'expertises nouvelles. Le secteur de la médiation familiale demeure sensible aux demandes d'enquête; on note toutefois une diminution des plaintes à l'endroit de travailleurs sociaux en pratique autonome.

En ce qui a trait aux usurpations de titres, l'OPTSQ compte actuellement 18 dossiers actifs. Le Bureau a autorisé le dépôt de trois poursuites.

Comme par les années passées, l'Ordre note très peu de demandes de révision des décisions des syndics, ce qui peut signifier que les décisions rendues sont bien documentées et qu'elles sont à la satisfaction des demandeurs. Le recours au processus disciplinaire a diminué sensiblement et il est réjouissant de constater que notre syndic et nos syndics adjoints privilégient une approche plus éducative et persuasive que coercitive.

D'autre part, le Syndic a finalisé la rédaction d'un *Manuel de procédures* qui a été déposé aux membres du Bureau et qui devrait recevoir son approbation au cours des mois à venir.

Discipline

Au cours de l'année 1999-2000, le comité a été saisi de trois plaintes, en plus de poursuivre l'étude des deux plaintes déposées antérieurement. Il a rendu sa décision dans quatre causes qui étaient actives devant lui. En plus d'assurer le suivi de ces décisions, le secrétariat du comité de discipline a également rédigé un *Manuel de politiques et procédures* et instauré une méthode de suivi de dossiers.

Autres services et comités

De nombreux comités sont aussi à l'œuvre au sein de l'Ordre. Citons notamment le comité de la formation, le comité du service social en milieu de travail, le comité de rédaction de la revue *Intervention*, le comité de la pratique privée, le comité des enjeux, le comité de la formation continue, le comité de la pratique professionnelle en milieu hospitalier, le comité de la pratique en CLSC ainsi que plusieurs groupes de travail portant sur divers sujets.

DEUX VISITES RÉGIONALES BIEN REMPLIES...

À l'automne 1999, j'ai effectué une visite régionale de trois jours dans la Région du Bas-Saint-Laurent. Au cours de cette tournée minutieusement organisée par l'exécutif régional de cette région, j'ai notamment rendu visite au Centre Jeunesse du Bas-Saint-Laurent, au CLSC de Rimouski ainsi qu'à un établissement de Mont-Joli qui regroupe le CLSC, le Centre de réadaptation et un CHSLD. Plusieurs rencontres furent également organisées dans le cadre de cette visite. Outre le directeur de la Régie régionale avec qui j'ai discuté pendant quelques heures, j'ai obtenu une rencontre formelle avec l'exécutif de la région puis une rencontre plus informelle avec un groupe de travailleurs sociaux de l'un des établissements. À titre de président, je fus également accueilli à l'Assemblée générale annuelle de la région. Ce court séjour fut également marqué par différentes entrevues que j'ai accordées à des journalistes de la télévision, de la radio et des journaux régionaux.

Au printemps 2000, plus précisément à la mi-mars, la Région de l'Abitibi-Témiscamingue accueillait à son tour le Président de l'Ordre. La visite régionale était organisée conjointement par l'Exécutif régional et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Plusieurs activités ont ponctué ce séjour : outre la presse écrite et électronique, j'ai notamment rencontré des gestionnaires d'établissements de Val d'Or, d'Amos et de Rouyn ainsi que la vice-doyenne et les professeurs et étudiants en travail social à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Puis ce fut un grand plaisir de rencontrer les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux de la région dans le cadre de la *Semaine nationale du travail social*.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

En novembre dernier, pour donner suite aux orientations adoptées lors des États généraux et pour s'assurer de leur concrétisation, les membres du Bureau de l'Ordre confiaient à un groupe de travail que j'ai présidé la tâche d'élaborer les éléments d'une planification stratégique pour les prochaines années. Formé de cinq membres du Bureau et du directeur général de l'Ordre, ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises en compagnie d'un consultant, entre les mois de janvier et mai. Ce rapport a été présenté au Bureau et fera l'objet d'une journée spéciale de réunion en septembre prochain. Sans s'engager dans le détail, il importe de souligner que cet exercice nous a permis de rajeunir l'énoncé de Mission de l'Ordre, d'effectuer un diagnostic stratégique des éléments externes et des forces et faiblesses internes, et de bien cerner la clientèle de l'organisme aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

Les principaux constats de cet exercice révèlent que plusieurs éléments de conjoncture sont propices à privilégier certaines orientations de base ou *objectifs stratégiques*, et sur lesquels il apparaît sage de miser et de faire porter nos efforts. Du même coup, nous avons pris conscience de certaines faiblesses ou carences qu'il apparaît important, voire urgent, de combler ou de minimiser. C'est l'objectif que visera l'exercice de « développement organisationnel » dans lequel l'Ordre s'engagera avec l'aide d'un consultant externe.

Au moment où je m'apprête à céder ma place à un nouveau président, j'ai le sentiment d'avoir fait franchir un pas important à l'Ordre et dans une certaine mesure, à la profession: les États généraux d'abord, une réflexion sur notre devenir, et bientôt l'adoption d'objectifs stratégiques importants qui en découlent.

Les choses ne seront plus tout à fait les mêmes puisqu'un virage majeur s'effectuera au sein de notre profession au Québec ainsi qu'à l'Ordre professionnel qui réunit les travailleuses sociales et travailleurs sociaux du Québec. Je remercie les membres du Bureau qui, au cours des quatre dernières années, m'ont fait confiance en m'élisant à la présidence et m'ont fait l'insigne honneur de diriger les destinées de mon ordre professionnel. Je les remercie aussi pour le support et la confiance qu'ils et elles m'ont toujours manifestés.

Je quitte le poste de présidence avec le sentiment du devoir accompli et avec la pleine confiance que la personne qui tiendra la barre de notre navire continuera à nous conduire vers notre destination sur une mer qui sera le plus souvent calme et sereine, mais qui aura bien, de temps en temps, ses jours d'orage.

Merci, et bon succès à vous tous.

Laurier Boucher, t.s.
Président

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU

Au cours de l'exercice financier du 1er avril 1999 au 31 mars 2000, le Bureau :

- a adopté les procès verbaux de chacune des réunions du Bureau.
- a résolu d'admettre au Tableau des membres les candidats dont les noms apparaissent à l'annexe I-A, en vertu de *l'article 40* du Code des professions.
- a résolu d'admettre au Tableau des membres les candidats dont les noms apparaissent à l'annexe I-B, en vertu du *code 41* du Code des professions.
- a résolu de radier du Tableau des membres les personnes ayant démissionné de l'Ordre en date du 3 juin 1999.
- a résolu de radier du Tableau des membres les personnes n'ayant pas payé la cotisation en date du 25 juin 1999, selon *l'article 86, L.i* du Code des professions.
- a délégué au Comité administratif le pouvoir de délivrer des permis de pratique tel que le permet *l'article 96* du Code des professions.
- a résolu qu'une membre avec dossier criminel soit admise à l'Ordre et qu'elle soit inscrite au Tableau des membres sous condition de l'obtention de son pardon en temps et lieu.
- a résolu de prolonger l'autorisation spéciale d'une membre du 30 septembre 1999 au 28 juin 2000.
- a délégué le syndic de l'OPTSQ afin de poursuivre deux personnes pour usurpation de titre, selon *l'article 189* du Code des professions.
- a adopté les États financiers vérifiés de l'OPTSQ pour l'année 1998-1999 tels que présentés par la firme de vérification Fernand McDuff Inc.
- a adopté le budget 1999-2000 tel que soumis.
- a recommandé aux membres de l'OPTSQ réunis en Assemblée générale de reconduire le mandat de la firme Fernand McDuff Inc. à titre de vérificateur, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000.
- a nommé Mme Brousseau, MM. Laurier Boucher, Claude Leblond et René Pagé signataires des chèques pour l'OPTSQ.
- a adopté le budget révisé.
- a résolu qu'une indemnité soit accordée aux régions pour leur participation à la Conférence conjointe de la FITS et de l'AIETS et qu'un montant soit retiré du budget «envoi» du poste «activités régionales» pour permettre la réunion des coordonnateurs des exécutifs régionaux avec le CA en octobre prochain.
- a demandé que soit prévu au budget une indemnité pour chaque membre du Bureau devant participer à la Conférence conjointe de la FITS et de l'AIETS (29 juillet au 2 août 2000).
- a résolu qu'un budget (pour une étude de besoins et pour les services de consultants) soit accordé au comité de la pratique privée pour la création d'un service de référence téléphonique à l'OPTSQ. Le CA et le comité des finances sont chargés d'examiner la faisabilité financière de ce projet.
- a résolu d'augmenter les frais de participation aux sessions de formation continue : ainsi à compter du 1er avril 2000, les frais augmenteront de 5 $ par jour pour les travailleurs sociaux membres de l'Ordre, 10 $ par jour pour les non-membres et 50 $ par jour pour les établissements.
- a adopté de proposer à l'Assemblée générale annuelle, une augmentation de 25$ de la cotisation de l'OPTSQ, à compter du 1er avril 2001, pour un montant total de 405 $ auquel s'ajoute la contribution à l'Office des professions.
- a reconnu des membres dûment accrédités à titre de médiateurs familiaux.
- a ordonné l'examen médical d'une membre et désigné un médecin psychiatre, à titre d'expert.
- a résolu de déléguer son pouvoir de décision lorsque la protection du public et l'urgence d'une situation le commande, en vertu de *l'article 96* du Code des professions.
- a adopté l'ensemble des rapports annuels déposés ainsi que les documents suivants:
  - √ *Devenir membre de l'Ordre : c'est un avantage pour la profession, pour le public et pour soi.*
  - √ *Embaucher un travailleur social? C'est avantageux pour un gestionnaire et pour son organisme.*
  - √ *Intervenant-pivot*
  - √ *Guide pour la pratique professionnelle des travailleurs sociaux exerçant en milieu hospitalier*
- a résolu d'imposer à un membre une thérapie ou un traitement avant d'être réinscrit au Tableau des membres.
- a demandé que la présidente du Comité des enjeux soit présente à la réunion sur les États généraux du 18 septembre pour les points 1 à 4.
- a résolu que l'OPTSQ signe le document *Entente pour la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des travailleurs sociaux*, lequel doit également être signé par les organismes de réglementation des travailleurs sociaux des neuf (9) autres provinces canadiennes soit l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et le Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan.
- a adopté, sur la recommandation du comité de révision, le document *Politiques et procédures du comité de révision de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.*
- a accepté que l'Ordre participe à l'organisation du Symposium sur la Gestion des réseaux de service.
- a adopté le *Manuel pour la pratique des travailleurs sociaux exerçant à leur propre compte* tel qu'il est modifié et a remercié Mme Madeleine Rivard-Leduc ainsi que le comité de la pratique privée pour l'excellent travail accompli.
- a adopté la définition du champ évocateur de la profession de travail social ainsi définie : «Fournir des services sociaux, communautaires et psychosociaux aux personnes, aux familles, aux groupes et aux collectivités, en procédant notamment par l'évaluation psychosociale et l'intervention, dans le but de favoriser le développement personnel et social, l'amélioration ou la restauration du fonctionnement social et l'interaction avec l'environnement.»
- a annulé la définition du champ évocateur adoptée par le Bureau le 19 novembre dernier. La définition s'énonce désormais comme suit : «Fournir des services sociaux, communautaires et psychosociaux aux personnes, aux familles, aux groupes et aux collectivités, en procédant notamment par l'évaluation psychosociale et l'intervention sociale, dans le but de favoriser, par l'interaction avec l'environnement, le développement personnel et social ainsi que l'amélioration ou la restauration du fonctionnement social».

- a nommé M. Étienne Calomne, t.s., à titre de syndic de l'OPTSQ pour une période d'un an, soit du 4 juin 1999 au 3 juin 2000.
- a nommé Mme Françoise Hévey, t.s., à titre de syndic adjointe de l'OPTSQ pour une période d'un an, soit du 4 juin 1999 au 3 juin 2000.
- a créé deux postes de syndics adjoints qui seront choisis par un comité de sélection et d'embauche, composé de deux membres du Bureau auxquels se joindraient le syndic et le directeur général.
- a nommé M. Marcel Bonneau et Mme Lorraine Brault à titre de syndics adjoints et membres du comité sur les usurpations de titre de l'OPTSQ.
- a renouvelé les contrats de :
  - √ *Mme Andrée Nadeau à titre de secrétaire du comité de discipline, du 20 septembre 1999 au 20 septembre 2000.*
  - √ *Mme Carmen Elliott à titre de syndic adjointe du 20 septembre 1999 au 20 septembre 2000.*
  - √ *Mme Madeleine Rivard-Leduc à titre de secrétaire adjointe du comité d'inspection professionnelle, du 20 septembre 1999 au 20 septembre 2000.*
  - √ *M. Marc Rouillier à titre d'assistant aux affaires professionnelles, du 20 septembre 1999 au 20 septembre 2000.*
- a résolu de remplacer la dénomination du poste de *responsable des communications et des publications* par celle d'*agent de communication*. Porté à quatre (4) jours par semaine, ce poste comporte notamment la responsabilité des publications, de la planification et l'organisation d'événements divers, la mise à jour du site internet et le soutien à l'équipe des communications.
- a résolu d'employer davantage M. Michel Corbeil, de la firme *Momentum, Rédaction et Communication stratégique*, dans les activités de communication de l'Ordre.
- a résolu de transformer le poste de *secrétaire à la direction* en poste de *secrétaire de direction*.
- a résolu de changer le titre d'emploi de *technicienne en administration* dans la Politique salariale et normative de l'OPTSQ pour celui d'*adjointe à la direction générale* et de rendre permanent le poste de commis intermédiaire à raison de quatre (4) jours par semaine selon les conditions usuelles.
- a nommé Mme Andrée Adams Thibault à titre de membre du comité d'inspection professionnelle.
- a résolu de rémunérer la présidente du comité de révision dorénavant pour son rôle de coordination et de prise en charge du comité, selon les honoraires habituels d'un poste professionnel, du 20 septembre 1999 au 20 septembre 2000.
- a convenu d'écrire une lettre à M. Marc Rouillier pour le remercier de sa collaboration à l'Ordre et a émis le souhait que ce geste soit répété dans le cas de départs d'employés.
- a désigné le poste d'*agent de communication* à cinq (5) jours par semaine selon les conditions de travail déjà prévues dans la Politique salariale et normative de l'OPTSQ.
- a nommé un président d'élection et un scrutateur pour l'élection d'un représentant de l'Ordre à l'Association canadienne des travailleurs sociaux (ACTS).
- a nommé M. René Pagé à titre de président d'élection et de Me Claude Ferron à titre de scrutateur pour l'élection au comité administratif pour l'année 1999-2000.
- a résolu d'établir la même procédure d'élection que l'an passé (selon l'annexe I), soit que la mise en candidature s'effectue par vote secret.
- a résolu de détruire les bulletins de vote.
- a nommé un président d'élection et un scrutateur pour l'élection au Bureau d'un administrateur de la région 07.
- a nommé M. René Pagé à titre de président d'élection et Mme Doris Couture à titre de scrutatrice pour l'élection d'un administrateur de la région 01/11 au Bureau.
- a nommé un président d'élection et une scrutatrice pour l'élection au Bureau d'un administrateur pour les régions 03/12, 05, 06/13 et 16. Mmes Denise Dubé (région 03/12) et Nicole Laroche (région 05), M.M. Laurier Boucher (région 16) et Denis Nantel (région 06/13) ont été élus au poste d'administrateur.
- a nommé Mme Marinette Billaud et MM. Jean-Yves Cloutier et Claude Ferron à titre de scrutateurs pour les élections.
- a apporté certaines modifications aux orientations dans le Rapport des états généraux.
- a adopté le Rapport final des états généraux à titre de document officiel tel que corrigé, et demandé sa traduction et son impression.
- a résolu qu'un administrateur désigné par l'Office des professions soit nommé au sein du groupe de travail sur la planification stratégique. Ce groupe de travail devra présenter au Bureau du 8 juin 2000 une proposition de planification stratégique.
- a résolu de confier un mandat précis au groupe de travail sur la planification stratégique, formé de Mme Moïsette Tremblay et MM. Laurier Boucher, Roger Bourgeois, Jean-Luc Lacroix, Claude Leblond et René Pagé.
- a présenté la candidature de Mme Lorraine Filion à titre de récipiendaire du prix d'excellence de l'Association canadienne des travailleurs sociaux (ACTS).
- a adopté les versions française et anglaise du Code de déontologie de l'OPTSQ.
- a adopté les versions française et anglaise du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OPTSQ.
- a adopté le mandat du comité d'inspection professionnelle et a nommé les membres du comité et les inspecteurs pour l'exercice 1999-2000 tel que déposé avec les amendements.
- a adopté le plan d'action pour l'année 1999-2000 tel que modifié.
- a adopté tous les mandats des comités tels que présentés et a procédé à la nomination des membres composant ces comités.
- a adopté le Rapport sur les états généraux de la profession jusqu'à la page 17, tel qu'il est modifié.
- a accepté qu'un groupe de travail formé de Mme Linda August, MM. Laurier Boucher, Claude Leblond et René Pagé, soit désigné pour intégrer au Rapport sur les états généraux les modifications apportées lors des discussions.
- a adopté le mandat du groupe de travail sur la planification stratégique.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF

Au cours de l'exercice financier du 1er avril 1999 au 31 mars 2000, le Comité administratif :

- a résolu de radier du Tableau des membres de l'OPTSQ, en date du 23 avril 1999, les personnes dont les noms apparaissent à l'annexe.
- a accordé une contribution financière à une membre pour son projet bénévole de coopération internationale en Bolivie.
- a accordé à deux membres un prêt sans intérêt en provenance de l'ex-Fondation Guillemette, pour la mise en marché de leur livre de contes destiné aux parents et aux enfants.
- a accordé une rémunération à la porte-parole de l'OPTSQ dans le cadre de la journée *Allô! Allô! Familles*.
- a résolu de participer au financement du comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) pour un montant de 2 000 $.
- a résolu de verser une contribution financière au projet de promotion du comité de la promotion de l'Association canadienne des travailleurs sociaux (ACTS).
- a adopté la nouvelle composition du comité des finances, constitué de Mme Michèle Brousseau, trésorière, Mme Doris Couture et de M. René Pagé, directeur général de l'OPTSQ. Le comité des finances sera assisté du vérificateur et de l'adjointe à la direction générale, Mme Sylvie Tremblay.
- a résolu d'investir financièrement dans la poursuite de l'analyse sur la comparaison des programmes de baccalauréat dans les huit écoles de service social.
- a accepté que l'OPTSQ s'associe à la Bourse *Maurice-Moreau* de l'École de service social de l'Université de Montréal en apportant une contribution financière.
- a accordé un montant d'argent au *Registrars' Competency Committee*, à condition que toutes les provinces contribuent et que ce montant soit remboursé à l'OPTSQ advenant que le HDRC finance le comité en question.
- a accepté la proposition d'association avec le RUFUTS pour la production d'une brochure d'informations sur le travail social québécois.
- a accrédité des membres à titre de médiateurs familiaux.
- a résolu d'admettre au Tableau des membres de l'OPTSQ les candidats dont les noms apparaissent à l'annexe I-A, en vertu de l'*article 40* du Code des professions.
- a recommandé au Bureau d'autoriser le syndic à poursuivre une personne pour usurpation de titre.
- a adopté la liste des congés fériés et annuels telle que déposée.
- a recommandé au Bureau que quinze (15) inspections de plus soient réalisées dans le cadre du programme d'inspection 2000-2001.
- a adopté les versions française et anglaise du «Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats des spécialistes des ordres professionnels».
- a résolu de ne pas signer l'entente d'affiliation entre l'OPTSQ et l'Association canadienne des travailleurs sociaux (ACTS) avant la rencontre des présidents à Terre-Neuve.
- a délégué au directeur général la signature du contrat du consultant pour la planification stratégique.
- a nommé Mme Agathe Boudreau à titre de présidente du comité de la pratique en CLSC.
- a renouvelé le contrat de la responsable des communications et des publications, du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.
- a proposé la candidature de M. John Mould au poste de président de l'Association canadienne des travailleurs sociaux (ACTS).
- a accepté de reconduire le contrat de Mme Yolande Préfontaine pour une durée de six (6) mois, du 1er avril 2000 au 30 septembre 2000.

BUREAU DU SYNDIC

Demandes d'enquêtes en matière disciplinaire

Dossiers actifs au 1er avril 1999	24 (25)*
Dossiers ouverts en cours d'année	38 (32)
Dossiers fermés en cours d'année	34 (28)
Dossiers actifs au 31 mars 2000	28
- Dossiers en attente de suivi	11 (5)
- Dossiers en traitement	17 (24)

Parmi les dossiers en traitement :

- 2 (3) dossiers sont en préparation pour dépôt de plainte
- 1 (5) dossier est actuellement soumis au Comité de discipline
- 1 dossier est en appel devant le Tribunal des professions après un verdict de culpabilité rendu par le Comité de discipline
- 9 (15) dossiers ont vu leur enquête complétée et se dirigent vers une fermeture
- 3 dossiers sont en cours d'enquête

Parmi les dossiers fermés :

- 7 (10) dossiers étaient relatifs à des non-membres
- 4 (1) dossiers ont fait l'objet d'une décision du Comité de discipline
- 5 (6) dossiers ont fait l'objet d'une mise en garde aux travailleurs sociaux par les syndics
- 13 (8) demandes ont été jugées non fondées
- 4 (2) dossiers ont été l'objet d'un retrait de demande
- 1 (1) dossier a été référé au Comité d'inspection professionnelle

Le secteur de la médiation familiale reste sensible aux demandes d'enquête. Par contre, la pratique privée a été proportionnellement moins l'objet de dénonciation (25 % vs 40 % en 98-99).

Le recours au processus disciplinaire a diminué sensiblement : un seul dossier est actuellement devant le Comité de discipline et deux seront potentiellement référés à cette instance, alors que l'année dernière, cinq dossiers étaient soumis au Comité de discipline et trois étaient en préparation de plainte. Nous avons continué à recourir aux mises en garde au besoin, cette mesure permettant de prévenir les récidives (cas de manquements d'un niveau de gravité relativement faible).

Nous observons très peu de recours en révision des décisions des syndics ; sans établir de lien de cause à effet, nous croyons que les décisions sont bien documentées et ce à la satisfaction des demandeurs.

Le recours au processus de conciliation entre les parties (en vertu de l'article 123.6 du Code des professions) reste peu utilisé en raison du type de demandes d'enquête et de l'antagonisme souvent très présent entre les parties en cause.

Le nombre de dossiers en attente de traitement est relativement élevé par rapport à l'année dernière et les délais d'attente peuvent varier de 4 à 6 mois. À cet égard, nous devons évoquer :

- l'augmentation des demandes
- la diminution des demandes à l'endroit de non-membres (lesquelles ne génèrent pas d'enquête)
- l'engagement de nouveau personnel ayant à se familiariser avec le processus d'enquête

Usurpation de titre

Dossiers actifs au 1er avril 1999	15 (8)
Dossiers ouverts en cours d'année	14 (15)
Dossiers fermés en cours d'année	11 (8)
Dossiers actifs au 31 mars 2000	18 (15)

Nous observons que généralement les infractions sont «passives», à savoir que des individus se laissent désigner par le titre de travailleur social à travers les médias. Nous notons que des établissements du réseau sont aussi responsables d'infractions (affichages de postes de travailleur social sans mention de l'appartenance à l'OPTSQ, articles dans journaux internes.)

Au niveau des journaux, nous optons, en termes de correctifs, pour la parution d'un texte illustrant les implications de l'appartenance à l'OPTSQ et l'importance du caractère réservé de notre titre.

Nous sensibilisons les employeurs à ces mêmes éléments.

Par ailleurs, le Bureau a autorisé le dépôt de trois poursuites : la publication des décisions et des sanctions potentielles devraient aussi avoir un effet dissuasif.

Conciliation de comptes

Nous n'avons procédé à aucune conciliation de comptes.

Conclusions

Le Bureau du syndic s'est enrichi de nouvelles expertises ; nous devons souligner la rigueur et le professionnalisme des syndics (Françoise Hévey, Lorraine Brault, Marcel Bonneau, Carmen Elliott) qui ont pu faire face à l'accroissement de la demande d'enquêtes sans en sacrifier la qualité.

Conformément aux orientations prises par le Bureau, nous avons opté pour une approche plus coercitive pour assurer le respect de notre titre. Nous continuons cependant à affirmer que seuls des changements législatifs allant dans le sens d'une pratique réservée assureront au public de réels recours et réduiront les trop nombreuses usurpations du titre.

Étienne Calomne, t.s.
Syndic

* Les chiffres entre parenthèses correspondent aux données de 1998-1999.

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

MEMBRES DU COMITÉ

Me Micheline Leclerc, avocate et présidente
Andrée Nadeau, t.s., secrétaire du comité
Solange Cantin, substitut à la secrétaire du comité

PERSONNES-RESSOURCES

Me Claude Ferron, t.s., consultant
Linda Ménard, secrétaire

BANQUE DES MEMBRES

Marie-Claude Amiot, t.s.
Gisèle Legault, t.s.
Georgette Béliveau, t.s.
Maxine Cohen-Lithwick, t.s.
André Bigué, t.s.
Jeanne Michaud, t.s.
Sharon Blumstein-Bond, t.s.
Tobi Nozetz-Klein, t.s.
Marianne Britt, t.s.
Monique Perron, t.s.
Ghislaine Brosseau, t.s.
Charlotte Poirier, t.s.
Henri Dorvil, t.s.
Jacob Raby, t.s.
Mary Elizabeth Driscoll, t.s.
Anne-Marie Thibodeau, t.s.
Denise Gagnon, t.s.
Yolande Sabetta, t.s.
Lyse Gauthier, t.s.
Sylvia Weissler-Hoffman, t.s.

MANDAT GÉNÉRAL

Ce comité, formé en vertu du Code des professions, est saisi de toute plainte contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du présent code de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent code ou à ladite loi (art. 166). À cet effet, l'Ordre recourt aux services d'un syndic chargé de recevoir les plaintes et de mener une enquête.

PLAINTES REÇUES

Au cours de l'année 1999-2000, le comité a été saisi de trois (3) plaintes. La nature de ces plaintes se définit comme suit :

PLAINTE 99-001
BUREAU DU SYNDIC

Infractions liées aux devoirs et obligations envers le client et la profession.
Dans l'exercice de sa profession de travailleur social au programme d'Aide aux employés de la société de transport de la CUM, l'intimé a fait l'objet d'un chef d'accusation :

> A abusé de la relation de confiance établie avec sa cliente, pour avoir avec elle à une ou plusieurs reprises des relations sexuelles, contrevenant ainsi à l'article 59.1 du Code des professions et à l'art. 3.02.08 du Code de déontologie de l'OPTSQ.

Cette cause a été entendue le 7 mai 1999.

PLAINTE 99-002
BUREAU DU SYNDIC

Infractions liées aux devoirs et obligations envers le client et la profession se résumant comme suit :
Dans l'exercice de sa profession de travailleuse sociale au Centre des Services Sociaux Montréal Métropolitain, l'intimée a fait l'objet d'un chef d'accusation :

> A fait défaut de respecter les normes et a manqué à son devoir d'intégrité et d'objectivité dans son évaluation et son suivi de la situation familiale à l'égard, plus particulièrement d'une cliente, où des renseignements personnels ont été divulgués à une tierce partie, contrevenant ainsi aux articles 3.01.01, 3.01.05, 3.01.07 et 4.01.01 para. C du Code de déontologie des travailleurs sociaux du Québec.

Cette cause a été entendue le 3 février 2000.

PLAINTE 00-001
BUREAU DU SYNDIC

Infractions liées aux devoirs et obligations envers le client et la profession.
Dans l'exercice de sa profession de travailleur social en pratique privé dans un contexte de médiation, l'intimé a fait l'objet de 8 chefs d'accusation se résumant comme suit :

- a omis d'assurer à ses clients un suivi adéquat pour les procédures en divorce qu'il a lui-même confiées à un avocat;
- a accepté, comme travailleur social, de préparer et de signer un document intitulé *Convention d'entente sur promesse de mariage* pour ses clients, pour lesquels il avait agit antérieurement comme médiateur et intermédiaire pour le divorce de ces mêmes clients;
- n'a pas respecté le secret de renseignement de nature confidentielle;
- s'est rendu coupable, à l'égard d'un confrère, d'un procédé déloyal, notamment par ses propos indignes et injurieux;
- a communiqué directement avec sa cliente sans permission écrite et préalable du syndic alors qu'il avait été informé que sa conduite professionnelle était sous enquête;
- n'a pas facturé à ses clients des honoraires justes et raisonnables.

Cette cause sera entendue le 12 mai 2000.

SUIVI DES PLAINTES ANTÉRIEURES

CAUSE 97-002
BUREAU DU SYNDIC

Infractions liées aux devoirs et obligations envers le client et la profession.
Dans l'exercice de sa profession de travailleuse sociale en CLSC, l'intimée a

fait l'objet de plusieurs plaintes ayant été jumelées pour n'en former qu'une seule et se divisant en 53 chefs d'accusation se résultant comme suit :

Est contrevenue aux articles 2.01, 3.01.05, 3.01.07, 3.02.04, 3.02.11, 3.03.03, 3.05.01, 4.02.03, 4.02.04, du Code de déontologie des T.S., R.R.QC. C-26R.180.

Les délais encourus dans cette cause sont liés à l'état de santé de l'intimée. Deux auditions ont eu lieu soit le 22 décembre 1998 et le 20 janvier 1999. Les auditions ultérieures furent suspendues suite à la requête du procureur de la syndic adjointe de faire autoriser par les membres du bureau, une évaluation psychiatrique de l'intimée. Les résultats de ces examens seront déterminants dans la poursuite ou non de cette cause.

CAUSE 97-005
BUREAU DU SYNDIC

Infraction liée aux décisions et obligations de la profession.

A omis de répondre dans les plus brefs délais aux demandes répétées du syndic de l'OPTSQ.

Cette cause sera entendue ultérieurement.

DÉCISIONS ET SANCTIONS

Le comité a rendu sa décision dans quatre (4) causes.

PLAINTE 96-002
BUREAU DU SYNDIC

Le comité

- a déclaré l'intimée coupable des chefs 1, 2, et 3;
- a sanctionné l'intimée comme suit :
  - √ Radiation de deux mois et une limitation permanente d'exercer sa profession dans le domaine de l'adoption internationale sur le chef 1
  - √ Amende de 1 000 $ sur le chef 2
  - √ Amende de 1 500 $ sur le chef 3;
- condamne l'intimée aux déboursés prévus à l'art. 151 du Code des professions incluant les frais d'enregistrement et les frais de publication.

PLAINTE 97-004
BUREAU DU SYNDIC

Le comité

- a déclaré l'intimée coupable des chefs 1, 2, 3, 4 et 6;
- a sanctionné l'intimée comme suit :
  - √ Amende de 2 000 $ sur chacun des chefs 1 et 2
  - √ Amende de 3 000 $ sur chacun des chefs 3 et 6
  - √ Amende de 1 000 $ sur le chef 4;
- condamne l'intimée aux déboursés prévus à l'art. 151 du Code des professions incluant les frais de sténographe.

PLAINTE 99-001
BUREAU DU SYNDIC

Le comité

- a ordonné la radiation provisoire de l'intimé effective en date du 11 mai 1999.
- a déclaré l'intimé coupable sur le chef reproché et l'a sanctionné par une radiation d'un an et par une amende de 600 $.

Le comité recommandait au Bureau d'obliger l'intimé à suivre une formation dans le cas de problématique pour inconduite sexuelle et de se soumettre à un programme visant à faciliter sa réintégration à l'exercice de sa profession.

A condamné l'intimé aux déboursés prévus à l'article 151 du Code des professions incluant les frais de sténographe.

PLAINTE 99-002
BUREAU DU SYNDIC

Le comité :

- a déclaré l'intimée coupable du chef d'infraction et lui a imposé une amende de 2 500 $ sur le chef d'infraction.
- a condamné l'intimée aux entiers déboursés prévus à l'art. 151 du Code des professions.

SUIVI QUANT AUX DÉCISIONS SUR SANCTION

Au cours de l'année 1999-2000, le secrétariat du comité de discipline a effectué le suivi de trois (3) plaintes : Dans l'une des trois causes, la travailleuse sociale concernée a été en mesure de s'acquitter de ses obligations. Il s'agit du dossier 99-002. Ceci représente la somme de 3 000 $.

En ce qui a trait à la cause 99-001, un premier avis a été expédié à l'intimé avec une facture de 925 $.

Pour ce qui est de la cause 97-004, le secrétariat du comité de discipline n'a pu retracer l'intimée. Il s'agit de la deuxième cause pour laquelle l'intimée est condamnée.
La première cause 95-004 : totalisant une somme de 1903.35$.
La deuxième cause 97-004 : totalisant une somme de 11 000 $.

CAUSE EN APPEL

La cause 96-002 a été porté en appel et sera entendue le 11 mai 2000.

RÉALISATIONS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

- Le manuel des politiques et procédures
- Méthode de suivi des dossiers

Andrée Nadeau, t.s.
Secrétaire du comité de discipline

COMITÉ DE RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ

Murielle Pépin, t.s., présidente
Gilbert Cadieux, t.s., secrétaire
Robert Clément, t.s.
Françoise Aroichane, membre, nommée par l'Office des professions
Roger E. Bourgeois, membre, nommé par l'Office des professions

PERSONNES-RESSOURCES

Linda Ménard, secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

Le comité de révision est créé en 1995 à partir des articles 123.4 et 123.5 du Code des professions, L.R.Q., chapitre C-26:

« Ce comité a pour fonction de donner à toute personne, qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte.

Dans les 90 jours de la date de la réception de la demande d'avis visée au premier alinéa, le comité de révision rend son avis par écrit après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces, que doit lui transmettre le syndic ou le syndic adjoint ou correspondant, et après avoir entendu, le cas échéant, le syndic, le syndic adjoint ou correspondant ainsi que la personne qui a demandé la tenue de l'enquête...

Le comité de révision peut dans son avis:

1. conclure qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline;
2. suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête;
3. suggérer au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle;
4. conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte. »

MANDAT SPÉCIFIQUE

À partir des dossiers étudiés par le comité de révision, discuter des modes de fonctionnement du bureau du syndic et formuler des recommandations s'il y a lieu quant à son fonctionnement.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000, le comité de révision a tenu une seule rencontre par conférence téléphonique. Au cours de cette période, un dossier a été étudié, lequel a requis des discussions avec le syndic adjoint. Pour ce dossier, nous avons confirmé la décision du syndic adjoint.

Nous avons aussi constaté une excellente préparation du dossier lequel a facilité le travail du comité de révision.

Au cours de l'automne, il y eut aussi des discussions entre le directeur général de l'Ordre et la présidente du comité pour trouver une solution à la situation que le directeur général de l'Ordre est personne-ressource au comité de révision, pouvant potentiellement interférer avec la confidentialité des discussions du comité de révision impliquant des membres de l'Ordre.

Ces discussions ont conduit le Bureau de l'Ordre à adopter un contrat d'engagement entre l'Ordre et la présidente du comité de révision, qui agit maintenant en tant que personne-ressource du comité dans la préparation, le suivi et la conservation des dossiers de révision en plus de l'animation des réunions du comité. Ce contrat est d'une duré d'un an, soit du 20 septembre 1999 au 20 septembre 2000.

Cette procédure est présentement mise en application dans une situation, laquelle s'avère fonctionnelle.

COMMENTAIRES

Le comité de révision est davantage confortable dans son rôle de recours pour le plaignant lorsque la réponse du bureau du syndic ne le satisfait pas. La collaboration du syndic avec le comité de révision a été excellente tout au long de l'année.

Compte tenu de la disponibilité limitée des membres du comité, un nouveau membre travailleur social a été recruté pour siéger sur le comité de révision.

Murielle Pépin, t.s.
Présidente du comité de révision

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES DU COMITÉ

Françoise Blais-Lamontagne, t. s., présidente
Bernard Bourdon, t.s., secrétaire
Jocelyne Malo, t.s.
Ruth Laliberté-Marchand, t.s. (démissionnaire en janvier 2000)
Jacqueline Labrèche, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Madeleine Rivard-Leduc, t.s., secrétaire adjointe
au comité d'inspection professionnelle
Linda Ménard, secrétaire

LES INSPECTEURS

Janine Anctil-Fortier, t.s.
Louise Delorme, t.s.
Andrée Girouard-Archambault, t.s.
Jocelyne Gingras-Gagnon, t.s.
Carmen Hébert, t.s.
Roland Lord, t.s.
Josée Mirabella, t.s.
David R. Ney, t.s.
Kathleen O'Connor-Camozzi, t.s.
Diane Rose, t.s.
Andrée Thibault, t.s.

RÉUNIONS

Le comité a tenu 9 réunions régulières au cours de la période, une réunion spéciale, ainsi que deux rencontres avec les inspecteurs.

MANDAT GÉNÉRAL

Le comité d'inspection professionnelle est chargé de surveiller la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. Il est également chargé d'établir un programme général d'inspection et de procéder aux enquêtes particulières.

MANDAT SPÉCIFIQUE 1999-2000

Le mandat spécifique pour l'exercice 1999-2000 confié par le Bureau au comité est le suivant :

1. **Effectuer cent soixante dix visites de vérification réparties comme suit :**
   140 chez nos membres en Centres de services
   30 chez nos membres exerçant à leur propre compte

148 visites d'inspection ont été réalisées, réparties comme suit, selon les régions.

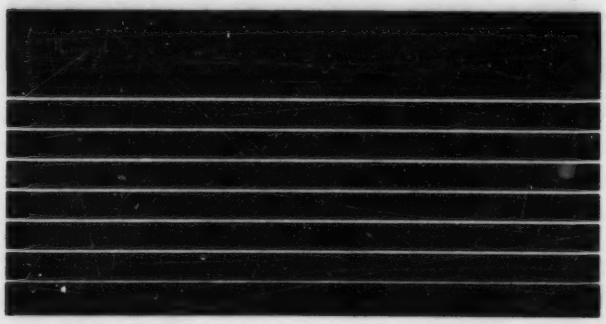

2 Centres jeunesse
1 Centre hospitalier
1 CLSC
1 Centre de réadaptation

Le Bureau aura constaté que nous n'avons pas atteint notre objectif en terme du nombre d'inspections que nous devions réaliser. Le motif principal de cette importante erreur de calcul, provient de plusieurs sources, notamment,

A. Le recensement préliminaire des membres en vue de l'inspection aux Centres Jeunesse de Montréal dénombrait soixante-neuf membres en règle de l'OPTSQ. En réalité, nous avons rejoint trente-huit personnes.

B. Cette inspection devait avoir lieu à la mi-janvier, ce qui nous aurait permis de suppléer au nombre manquant avant la fin de l'exercice financier. Or, en raison du retard de la réponse du CJ de Montréal à l'avis de vérification, l'inspection s'est déroulée les 15-16 et 17 mars, i.e. trop tard pour compléter le programme avec un autre Centre.

C. Nos propres problèmes et l'absence de données fiables due aux changements dans le système informatique ont grandement alourdi la tâche de l'inspection au cours de la période.

Nous nous proposions cette année de vérifier la pratique de nos membres dans deux Centres Jeunesse. Les données préliminaires du tableau des membres nous laissaient entrevoir une possibilité de 88 membres actifs des ces deux Centres: nous en avons inspecté 49.

Nous avons prévenu le Bureau dès janvier de cet état de fait. Le Bureau a reporté les 20 inspections manquantes ainsi que le budget qui leur est dévolu, à l'exercice 2000-2001.

2. **Poursuivre une réflexion commune avec le comité de formation continue qui aurait pour objectif de promouvoir la qualité de la pratique chez le plus grand nombre de membres possibles.**

   Cet objectif n'a pas été réalisé cette année dû au manque de disponibilité des deux comités concernés. Le comité d'inspection remet d'ailleurs en question cet objectif et travaillera à en modifier la formulation de sorte qu'il ne dépende que de nous pour sa réalisation.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES DU COMITÉ

Françoise Blais-Lamontagne, t.s., présidente
Bernard Bourdon, t.s., secrétaire
Evelyne Malo, t.s.
Ruth Laliberté-Marchand, t.s., démissionnaire en janvier 2000
Jacqueline Lamarche, t.s.

LES INSPECTEURS

Janine Archi-Rimbert, t.s.
Lucie Delorme, t.s.
Andrée Gingras-Archambault, t.s.
Josiane Grenier-Gagné, t.s.
Carmen Huber, t.s.
Roland Lord, t.s.
Lise Mandeville, t.s.
David P. Nye, t.s.
Kathleen O'Connor-Arruda, t.s.
Diane Pelo, t.s.
Andrée Thibault, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Madeleine Roard-Leduc, t.s., secrétaire adjointe au comité d'inspection professionnelle
Linda Ménard, secrétaire

RÉUNIONS

Le comité a tenu 9 réunions régulières au cours de la période, une réunion spéciale, ainsi que deux rencontres avec les inspecteurs.

MANDAT GÉNÉRAL

Le comité d'inspection professionnelle est chargé de surveiller la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. Il est également chargé d'établir un programme général d'inspection et de procéder aux enquêtes particulières.

MANDAT SPÉCIFIQUE 1999-2000

Le mandat spécifique pour l'exercice 1999-2000, confié par le Bureau au comité est le suivant :

1. Effectuer cent soixante dix visites de vérification réparties comme suit :
   140 chez nos membres en Centres de services
   30 chez nos membres exerçant à leur propre compte

148 visites d'inspection ont été réalisées, réparties comme suit, selon les régions :

Région	Centres de services*	Pratique autonome	Total
01		2	2
03	26	5	31
04	10	1	11
06	85	9	94
07		2	2
08		3	3
16		5	5
Total	121	27	148

2 Centres jeunesse
1 Centre hospitalier
1 CLSC
1 Centre de réadaptation

Le Bureau a été informé que nous n'avions pas atteint notre objectif en terme du nombre d'inspections que nous devions réaliser. Le motif principal de cette importante erreur de calcul provient de plusieurs sources notamment :

A. Le remplacement prématuré des membres en cue de l'inspection aux Centres Jeunesse de Montréal. Il comptait soixante-neuf membres et règle de l'OPTSQ en notaire, plus autres relant membres personnes

B. Cette inspection devait avoir lieu à la mi-janvier ce qui nous aurait permis de rattraper au nombre manquant avant la fin de l'exercice financier. Or en raison du retard de la reprise du Q de Montréal à cause de vérification, l'inspection a été déroulée les 16 et 17 mars, le trop tard pour compléter le programme avec un autre Centre.

C. Nos propres problèmes et l'absence de données fiables dus aux changements dans le système informatique ont grandement alourdi la tâche de l'inspection au cours de la période.

Nous nous proposons cette année de vérifier la pratique de nos membres dans deux Centres jeunesse. Les données préliminaires du tableau des membres nous laissent entrevoir une possibilité de 88 membres actifs des ces deux Centres : nous en avons inspecté 49.

Nous avons informé le Bureau dès l'arrivée de cet état de fait. Le Bureau a reporté les 20 inspections manquantes à l'an 2000 ainsi que le budget qui leur est dévolu à l'exercice 2000-2001.

2. Poursuivre une réflexion commune avec le comité de formation continue qui aurait pour objectif de promouvoir la qualité de la pratique chez le plus grand nombre de membres possibles.

Cet objectif n'a pas été réalisé cette année dû au manque de disponibilité des deux comités concernés. Le comité d'inspection remet d'ailleurs en question cet objectif et travaillera à en modifier la formulation de sorte qu'il ne dépende que de nous pour sa réalisation.

3. **Réviser les règlements et les instruments de l'inspection professionnelle afin de permettre l'inspection des thérapeutes conjugaux et familiaux dès l'adoption du projet de loi promulguant leur intégration à l'OPTSQ.**

   Cet objectif n'a pas constitué une priorité pour le comité au cours de la période, vu les délais apportés à l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux.

4. **Amorcer une réflexion sur notre processus actuel d'inspection professionnelle dans un objectif de dépassement des exigences de la compétence minimale actuellement en vigueur.**

   Il existe une certaine dichotomie entre les objectifs reflétés par les instruments utilisés par l'inspection professionnelle qui furent développés il y a quelque sept ans et les objectifs actuels poursuivis par le comité et les inspecteurs.

   Il est clair, qu'à l'instar d'autres ordres professionnels, nous tentons de plus en plus d'apprécier la compétence professionnelle des membres et non seulement le fait qu'ils ne mettent pas en danger la protection du public.

   Il y aurait lieu de raffiner davantage le processus d'évaluation, de l'adapter aux différents champs de pratique.

   Nous demanderons au Bureau, pour le prochain exercice financier, la possibilité pour le comité de s'adjoindre un consultant, afin de traduire nos préoccupations en mesures et instrumentations appropriées.

Observations et recommandations

L'année écoulée a été difficile à vivre au plan de l'inspection professionnelle. Les difficultés rencontrées l'ont été tant sur le plan interne qu'externe. Nos observations et recommandations porteront sur plusieurs points, notamment:

1. **La protection du public aux Centres Jeunesse de Montréal**

   Lors de notre rapport de juin 1999, nous nous étions engagés à informer le Bureau de l'Ordre des situations de compromission de la protection du public rencontrées lors des inspections en Centres de services.

   Or, nous avons déjà déposé au comité administratif les interrogations suscitées par le contexte de pratique où évoluent nos membres aux Centres Jeunesse de Montréal. Nous ne pouvons, en toute conscience, passer sous silence nos vives inquiétudes face à la protection des jeunes par cet organisme. Parce que seul notre ordre professionnel effectue des vérifications dans les Centres jeunesse, contrairement à la situation qui prévaut dans les Centres hospitaliers et les CLSC, une lourde responsabilité nous échoit. Nous nous devons de signaler les anomalies recensées à des instances dont le mandat est de protéger les droits des enfants. Il ne s'agit pas toutefois de glisser dans un sensationnalisme qui pourrait miner davantage la confiance du public envers le Centre jeunesse.

   Nous comptons sur le Bureau pour mener à bien les démarches à entreprendre.

2. **Les problèmes de la pratique en Centres de services**

   Depuis le début du programme d'inspection en Centres de services en 1993, nous avons vérifié la pratique de nos membres dans quarante-cinq (45) centres, (incluant ceux du projet pilote). Ceci constitue un échantillon suffisamment important pour que l'on en tire quelques conclusions, notamment,

   a La tenue des dossiers des travailleurs sociaux constitue un problème fréquent au niveau des établissements.

   b Le problème majeur rencontré dans 90% des Centres est l'absence d'encadrement professionnel et de supervision clinique. De nombreux membres, jeunes et moins jeunes dans la profession, sont laissés à eux-mêmes face à des situations très complexes où la protection des clientèles est risquée d'être compromise.

   c L'autre situation, non moins problématique et génératrice de frustration chronique, est l'usurpation de titre ajoutée à la non obligation de faire partie de l'Ordre. Cette situation se rencontre surtout dans les Centres Jeunesse où nous assistons, nous semble-t-il, à une dé professionnalisation bien orchestrée à l'interne.

   Il n'est pas exagéré de souligner ici la frustration et la colère ressenties, tant de la part des membres du comité que des inspecteurs et des membres inspectés. Ce problème n'est certes pas nouveau mais nous croyons qu'il est temps de le confronter avec vigueur et à l'intérieur d'une coalition avec d'autres ordres professionnels.

   L'obligation de protection du public faite aux seuls membres des ordres à titre réservé est une aberration et un scandale qui ne peuvent plus durer et dont la logique ne peut être démontrée, sauf par des arguments spécieux (v. g. fierté professionnelle, etc.).

   Nous croyons qu'aucun développement organisationnel ni planification stratégique ne peuvent tenir à moins de remédier à cet état de choses.

3. **Les problèmes reliés au fonctionnement interne de l'OPTSQ**

   Cette année écoulée à été particulièrement ardue à cause des nombreux changements que nous avons dû métaboliser en chemin: système informatique, locaux, nouveau personnel.

   Nous ne pouvons qu'espérer pouvoir enfin compter sur un personnel de soutien stable et disposer de données fiables et facilement accessibles aux fins du programme d'inspection.

Recommandations au Bureau

Celles-ci découlent des états de faits ci haut décrits.

a Mettre à exécution le plan d'action au sujet des Centres Jeunesse de Montréal.

b Donner aux exécutifs régionaux le mandat de supporter la pratique des membres au moyen de groupes de supervision, groupe de travail sur l'éthique, etc. Nous croyons qu'il y aurait là un usage des plus constructifs des argents dévolus aux exécutifs régionaux.

c Poursuivre de façon stratégique mais «féroce» l'objectif de l'appartenance obligatoire à l'OPTSQ des intervenants sociaux. « Il faut qu'à quelque part quelqu'un se scandalise !» disait un célèbre alexandrin...

d Épurer les priorités de l'OPTSQ en octroyant les ressources nécessaires aux activités de protection du public et en procurant la fiabilité et la stabilité nécessaires pour la poursuite des mandats.

Conclusion

Au cours du dernier exercice financier, nous avons constaté qu'en dépit de conditions de pratique éprouvantes, la très grande majorité de nos membres exercent la profession avec compétence, cœur et conviction.

Nous avons également vérifié que la majorité des Centres de services appliquent nos recommandations et nous en font part. Nous recevons fréquemment de la correspondance en provenance des établissements qui décrivent l'échéancier d'application de nos suggestions. Nous sommes d'avis que l'inspection professionnelle ajoute à la crédibilité de l'OPTSQ. C'est ce qui nous encourage à continuer.

Françoise Blais-Lamontagne, t.s.
Présidente du comité d'inspection professionnelle

COMITÉ DES ADMISSIONS ET DES ÉQUIVALENCES

MEMBRES DU COMITÉ

Chantal Daumas-Saab, t.s., présidente
Natalie Beauregard, t.s.
Dominic d'Abate, t.s.
Gilles Vaillancourt, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles
Sylvie Poirier, secrétaire aux admissions
Isabelle Tessier, secrétaire à l'accréditation en médiation familiale

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat de ce comité est d'étudier les demandes de délivrance de permis et de faire les recommandations appropriées au Bureau à partir des dossiers soumis. Le comité fait également des recommandations au Bureau sur les règlements concernant la délivrance de permis ou tout sujet relié aux admissions et aux équivalences ; le cas échéant, il examine les dossiers des candidats qui ont fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien, les déclarant coupables d'une infraction criminelle ou qui ont fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec ou hors Québec en vertu des articles 45, 45.1 et 45.2 du Code des professions.

MANDAT SPÉCIFIQUE POUR 1999-2000

- Élaborer le projet de règlement sur les normes d'équivalence de formation;
- le cas échéant, participer à la mise en place des modalités pour l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux et donner un avis sur les nouvelles structures à mettre en place, s'il y a lieu ;
- explorer la pertinence de développer l'utilisation de la technique du portefolio pour l'analyse des demandes d'équivalence (de diplôme ou de formation) ;
- donner un avis sur l'accord de la mobilité de la main d'œuvre, le cas échéant ;
- poursuivre le travail d'analyse des dossiers pour l'obtention du titre de médiateur familial accrédité.

Nombre de réunions : 5

Nombre de dossiers réguliers acceptés :
permis réguliers [redacted]

Nombre de dossiers d'équivalence acceptés : 17
permis réguliers [redacted]
permis temporaires [redacted]

Nombre de dossiers d'équivalence refusés : 3

Provenance des dossiers d'équivalence admis à l'Ordre

Canada	11
Belgique	3
France	3

RÉALISATIONS

Le sous-comité des admissions pour la médiation, composé de Dominic D'Abate, Isabelle Tessier et Louise Boulanger, fait l'étude des dossiers pour l'obtention du titre de médiateur familial accrédité.

Nombre de réunions : 7

Nombre total de dossiers étudiés : 70

Accréditation avec engagement	7
Accréditation sans engagement	1
Fin d'engagement	57

- Le nouveau règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés pour notre profession et pour l'admission à l'Ordre est entré en vigueur le 17 février 2000 ;

- le comité a travaillé à la rédaction d'un projet de règlement sur les normes d'équivalence de formation, avec la collaboration de Me Richard Silver, t.s. et avocat, à titre de personne-ressource. Ce travail permettra d'élaborer des critères d'équivalence de la formation quant à la nature du stage et du minimum d'heures exigées, quant au niveau de connaissances acquises dans un programme universitaire d'au moins 90 crédits, et quant à une expérience de travail pertinente. Le comité devra poursuivre ces travaux, notamment par des consultations auprès des écoles de service social et d'autres instances, pour ensuite soumettre les propositions pour un projet de règlement au Bureau de l'Ordre ;

- le comité a également fait une analyse du rapport final des États généraux et des orientations proposées. De plus, il a apporté des suggestions quant à la définition du champ évocateur de la profession ;

- le comité a suggéré au comité de la formation de l'Ordre d'analyser la pertinence d'élaborer un règlement qui rendrait obligatoires des stages de formation pratique dans les programmes de baccalauréat (selon l'article 94, par. i du Code des professions).

PARTIES DU MANDAT NON RÉALISÉES

- À la demande du comité administratif de l'Ordre, dans le contexte d'un manque de disponibilité aux affaires professionnelles, le comité a accepté de reporter à plus tard le mandat concernant l'utilisation de la technique du porte-folio et l'avis à donner sur les impacts de l'accord sur la mobilité de la main-d'œuvre ;

- quant au projet d'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux, aucun travail n'a été fait étant donné que ce projet a peu évolué au cours de cette année.

Chantal Daumas-Saab, t.s.,
Présidente du comité

COMITÉ DE FORMATION

MEMBRES

Laurier Boucher, t.s., représentant de l'OPTSQ, président

Réjean Mathieu, UQAM, nommé par la CRÉPUQ
(remplacé en cours d'année par Ginette Berteau, t.s., UQAM))

Jacques Ouellet, représentant du ministère de l'Éducation

Gilles Rondeau, Ph. D., t.s., représentant de l'OPTSQ
(remplacé en cours d'année par Marc Boily t.s., administrateur au Bureau))

Lise Tessier, t.s., Univ. Laval, nommée par la CRÉPUQ
(remplacée en cours d'année par Gilles Rondeau, Ph. D. , t.s., Université de Montréal)

PERSONNES-RESSOURCES

René Pagé, t.s., secrétaire et directeur général

Marie-Cécile Pioger, secrétaire de direction

COMITÉ DE FORMATION (suite)

MANDAT GÉNÉRAL

Le comité de formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des travailleurs sociaux.

La qualité de la formation signifie adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de travailleur social.

En regard de la formation, le comité considère les points suivants :

1 Les objectifs des programmes de formation offerts par les établissements d'enseignement, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

2 Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Bureau, comme un stage ou un examen professionnel.

3 Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Bureau, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

Mandat pour 1999-2000

Pour l'année qui s'achève, voici le mandat que le Bureau avait confié au comité de formation:

1 Développer un cadre et des éléments de contenu pour les programmes de formation pour les thérapeutes conjugaux et familiaux.

2 Dresser le portrait comparatif des programmes de formation pour les travailleurs sociaux offerts par les différents établissements d'enseignement supérieur du Québec.

3 Faire l'analyse comparative des programmes de formation au niveau CÉGEP et au niveau universitaire.

4 Faire l'analyse de la durée et de la nature de la formation en travail social et présenter une proposition au Bureau à ce sujet.

PARTIE DU MANDAT RÉALISÉE

En raison des délais encourus dans la nomination des nouveaux représentants de la CRÉPUQ, le comité n'a pu tenir que trois (3) réunions au cours de l'année.

Tout comme l'an dernier, la première partie du mandat spécifique confié au comité n'a pas été abordée. En effet, le projet d'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre n'a pas progressé tel qu'on s'y attendait, et en conséquence les membres du comité ont jugé qu'il n'y avait pas urgence à mettre ce projet en chantier.

En regard de la deuxième partie du mandat spécifique, MM. Gilles Rondeau et Réjean Mathieu poursuivent leur projet qui consiste à dresser un portrait comparatif des programmes de formation en travail social offerts par les universités du Québec. Financé en partie par l'Ordre et par le RUFUTS, ce projet en est à sa Phase III, laquelle comporte deux volets : le premier, sur lequel travaille M. Réjean Mathieu, consiste en une comparaison des programmes universitaires en fonction des principes de formation et de leur visée. Cette comparaison s'établit à partir des documents qui existent déjà dans les Écoles, et qui ont été déposés lors de leur accréditation par l'ACESS. M. Gilles Rondeau, pour sa part, travaille sur le deuxième volet qui consiste à examiner la formation de base sur la méthodologie de l'intervention et la séquence obligatoire tant théorique que pratique. L'information nécessaire à ce deuxième volet est recueillie dans les descriptifs de cours, les séquences de la formation, les stratégies, les ressources humaines et autres qui y sont consacrées. On se rappellera que la Phase IV de ce vaste projet se penchera sur l'étude des programmes collégiaux alors que la Phase V dressera un portrait de tout ce qui est offert dans les universités québécoises au chapitre de la formation en travail social.

La troisième partie de notre mandat spécifique qui consistait à faire l'analyse comparative des programmes de formation au niveau collégial et au niveau universitaire, n'a pu être abordée. Par ailleurs, le RUFUTS a déjà mis en branle un processus et un échéancier pour commencer à approfondir cette question. Nous attendons le résultat de leur travail avant de nous attaquer à ce point.

La quatrième partie de notre mandat n'a pas été abordée.

Au cours de ses rencontres, le comité a aussi été amené à discuter et à statuer sur certains autres points, notamment certaines modifications au Règlement de l'Ordre relatif aux diplômes donnant accès au titre de travailleur social, les suites des États généraux en relation avec la formation universitaire, et les travaux du comité conjoint de l'Association canadienne des travailleurs sociaux (ACTS) et de l'Association canadienne des écoles de service social (ACESS) visant à effectuer une étude prospective sur la profession de travail social.

Je remercie les membres du comité pour leur généreuse collaboration et leur assiduité. Au cours de l'année, le mandat de M. Réjean Mathieu s'est terminé et Mme Ginette Berteau, professeur à l'UQAM, lui succédera. Par ailleurs, M. Gilles Rondeau est redevenu membre du comité, ayant été nommé par la CRÉPUQ pour remplacer Mme Lise Tessier dont le mandat était terminé.

Laurier Boucher, t.s.
Président du comité de formation

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

MEMBRES DU COMITÉ

Céline Beaudoin, t.s.
Louise Gagnon-Hotte, t.s.
Jean-Pierre Landriault, t.s., président
Germain Trottier, t.s.
Louise Vaillant, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s. chargée d'affaires professionnelles
Huguette Houle, secrétaire aux services professionnels

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat de ce comité est de mettre sur pied des programmes de formation qui portent plus précisément sur les besoins décelés dans le cadre du programme de surveillance générale du comité d'inspection professionnelle; de voir à l'évaluation continue des besoins des membres en matière de formation et d'émettre des recommandations au Bureau de l'OPTSQ en matière de développement d'une politique globale sur la formation continue.

MANDAT SPÉCIFIQUE

Formation

- Poursuivre et consolider le programme actuel de formation continue;
- bâtir la formation sur la dangerosité et le secret professionnel;
- poursuivre l'implantation des nouvelles modalités d'évaluation des apprentissages pour l'obtention des unités d'éducation continue;
- participer à l'élaboration du programme de la Journée annuelle de formation continue;
- le cas échéant, réfléchir à la collaboration à développer pour la formation continue des thérapeutes conjugaux et familiaux;
- examiner les offres et les demandes pour de nouvelles formations.

Collaboration avec les maisons d'enseignement et avec le réseau

Poursuivre la collaboration avec les universités et le réseau, selon la demande.

Collaboration avec le comité d'inspection professionnelle

- Co-organiser la rencontre annuelle des deux comités;
- collaborer à la création d'un groupe de travail sur l'auto-évaluation de la pratique.

Suivi des recommandations des États généraux

Intégrer au programme de formation continue les recommandations issues des orientations adoptées à la suite des États généraux.

Résultats de recherches

Identifier des moyens pour intégrer aux sessions de formation continue les résultats de recherches pertinentes à la pratique des travailleurs sociaux.

Banque de vidéocassettes

Mettre à jour la banque de vidéocassettes de l'Ordre et évaluer la pertinence de l'acquisition de nouvelles vidéocassettes, le cas échéant.

Formations offertes dans le secteur privé par les travailleurs sociaux

Mettre en œuvre les critères établis pour l'approbation des formations offertes par des travailleurs sociaux dans le secteur privé, le cas échéant.

RÉALISATIONS

Le comité s'est réuni cinq fois. À la demande du comité administratif, dans le contexte d'un manque de disponibilité aux affaires professionnelles, le comité a réduit son mandat pour l'année 1999-2000. Plusieurs sujets devant être traités cette année ont donc été reportés à l'an prochain. Dans la description des réalisations qui suit, nous identifierons ces activités dont le comité s'est délesté.

Formation

Le comité a assuré la poursuite du programme actuel de formation continue. Trente-quatre sessions ont été réalisées au cours de l'année 1999-2000. Le comité a également procédé à l'analyse systématique des évaluations complétées par les participants de ces sessions. Cette année encore, le programme de formation continue s'est autofinancé. (***Bilan complet des formations pour l'année 1999-2000, en annexe**)

L'analyse du programme actuel a amené le comité à faire quelques constats : une formation de niveau II en adoption internationale devra être offerte à l'avenir; des actions en ce sens ont été posées (voir rapport du groupe de travail en adoption internationale). La demande accrue pour la formation Curateur niveau II impose d'augmenter l'offre de cette session. De plus, la formation de niveau I devra dorénavant être une qualification préalable à celle du niveau II. Au cours de l'année qui vient, le comité entend également procéder, avec certains formateurs, à la mise à jour du contenu de leur formation.
Le développement de la formation sur la dangerosité et le secret professionnel s'est poursuivi. Le comité, avec le formateur retenu, a identifié le contenu de cette formation ainsi que les modalités pour l'offrir. Une première expérimentation est prévue à l'automne 2000.

Le comité a offert un soutien au comité de la pratique privée dans la réalisation de la formation intitulée *Apprivoiser les médias*. Il a également soutenu la création d'une formation sur la supervision et la consultation qui sera offerte lors de la journée de formation continue.

Un avis a été donné au comité organisateur de la Journée annuelle de formation continue pour l'élaboration du programme. Un membre du comité de formation continue a participé aux travaux de ce comité.

Le comité a organisé la rencontre annuelle avec les formateurs. Il a également retenu certaines pistes d'action à la suite de cette rencontre dont l'intégration d'une activité de formation pour les formateurs au programme de la Journée annuelle de formation continue. Faute de temps, le comité n'a pu donner suite à cette idée qui pourra être reprise en 2000-2001.

En regard de l'évaluation des apprentissages il s'agit d'un des mandats qui a dû être reporté à l'an prochain. Toutefois, le comité a procédé cette année à la recherche et à l'évaluation de divers instruments d'évaluation. Il restera à retenir un ou plusieurs instruments et à procéder à l'expérimentation.

Le comité a donné un avis au Bureau de l'Ordre relativement à la révision des frais de participation aux sessions de formation continue.

La réflexion sur l'intégration des besoins des thérapeutes conjugaux et familiaux au programme de formation continue a été reportée jusqu'à l'intégration de ceux-ci à l'Ordre.

Collaboration avec les maisons d'enseignement et le Réseau.
Aucune demande de collaboration n'a été adressée au comité cette année.

Collaboration avec le comité d'inspection professionnelle
Le sujet a été reporté à l'an prochain ainsi que la réunion conjointe.

Suivi des recommandations des États généraux
Le comité a pris connaissance du Rapport final des États généraux de la profession et a analysé les impacts de celui-ci sur la formation continue notamment en ce qui a trait aux orientations 6, 7, 4 et 9 du rapport. Il a transmis des commentaires au comité chargé d'élaborer la planification stratégique en vue de donner suite aux recommandations qui touchent plus spécifiquement la formation continue.

Résultats de recherche
Ce point a été reporté à l'an prochain.

Banque de vidéocassettes
Le comité a analysé et évalué quelques nouvelles vidéocassettes mais la révision systématique de cette banque a été reportée à l'an prochain.

Formations offertes dans le secteur privé par les travailleurs sociaux
Le comité a pris connaissance et évalué une offre de formation par un travailleur social en pratique privée. Le renouvellement des accréditations en médiation familiale n'a pu être réalisé cette année.

Autres activités du comité
Le comité a donné un avis sur le champ évocateur de la profession. Il a également pris connaissance de documents relatifs à la mise à jour du système professionnel québécois. Il compte suivre ce dossier et évaluer les impacts que cette réforme aura sur la formation continue de l'Ordre.

RECOMMANDATIONS

À la lumière de l'importance accordée à la formation continue dans les orientations découlant des États généraux, nous constatons à nouveau cette année, l'insuffisance de ressources allouées au secteur de la formation continue de l'Ordre; nous réitérons notre recommandation pour qu'une analyse des besoins de ce secteur soit effectuée et que des ressources accrues y soient affectées.

Jean-Pierre Landriault, t.s.
Président du comité de la formation continue

ANNEXE I

Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec
Bilan des formations 1999-2000

- **Nombre total de sessions : 34**
- **Nombre total de t.s. participants : 638**
- **Nombre total de non-membres participants : 9**
- **Nombre de formations données en établissement : 2**
  - Système CFPE : 2
  - CH Sacré-Cœur : (1)
  - CLSC Vallée De La Batiscan (1)

Région 01/11 Bas-St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
- Curateur public niveau I : 15 t.s.
- Évaluation psychosociale : 18 t.s. - 4 non-membres
- Plan d'intervention : 21 t.s.

Région 02 Saguenay/Lac St-Jean
- Curateur public niveau I : 16 t.s.
- Curateur public niveau II : 19 t.s.

Région 03/12 Québec/Chaudière-Appalaches
- Évaluation psychosociale : 20 t.s.
- Curateur public niveau II : 20 t.s.

Région 04 Mauricie/Bois-Francs
- Plan d'intervention : 16 t.s. - 5 non-membres

Région 05 Estrie
- Secret professionnel et confidentialité : 21 t.s.

Région 06/13 Montréal/Laval
- Plan d'intervention : 20 t.s.
- Secret professionnel et confidentialité : 26 t.s.
- Normes pour la tenue des dossiers : 24 t.s.
- Curateur public niveau I : (3 sessions) 55 t.s.
- Curateur public niveau II : 20 t.s.
- Évaluation psychosociale : 17 t.s.

Région 07 Outaouais
- Curateur public niveau I : 16 t.s.

Région 08/10 Abitibi/Témiscamingue/Nord du Québec
- Secret professionnel et confidentialité : 23 t.s.
- Normes pour la tenue des dossiers : 19 t.s.

Région 09 Côte-Nord
- Évaluation psychosociale (annulée faute de participants)

Région 14/15 Laurentides/Lanaudière
- Curateur public niveau II : 14 t.s.

Région 16 Montérégie
- Aucune session offerte

Pour toutes les régions du Québec
(formation offerte à Montréal)
- Adoption internationale niveau I : 20 t.s.

JOURNÉE ANNUELLE DE FORMATION 4 JUIN 1999
- Intervention sociale en contexte de maintien à domicile : 27 t.s.
- Intervention auprès des gens suicidaires : principes d'action : 14 t.s.
- Intervention systémique de première ligne auprès des couples et des familles : 26 t.s.
- Le joueur compulsif et le service social : l'enjeu d'une intervention : 11 t.s.
- Conditions de vie et chronicité des conflits après la rupture : 25 t.s.
- Normes pour la tenue des dossiers : 23 t.s.
- Intervention en milieu communautaire auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale : 18 t.s.
- La gestion en service social : 25 t.s.
- La négligence envers les enfants : pistes d'évaluation et d'intervention : 25 t.s.

Huguette Houle
Secrétaire aux services professionnels

COMITÉ DE RÉDACTION

MEMBRES DU COMITÉ

Margaret Duthie, t.s., présidente
Françoise Alarie, t.s. (jusqu'à juin 1999)
Madeleine Beaudry, t.s. (depuis septembre 1999)
Ghislaine Gagnon, t.s.
Pauline Morissette, t.s.
Monique Nadeau, t.s.
Ghislaine Roy, t.s. (depuis septembre 1999)
Daniel Turcotte, t.s. (jusqu'à juin 1999)

René Pagé, t.s. (membre ex-officio)

PERSONNES-RESSOURCES

Marc Rouillier, t.s., coordonnateur (jusqu'en novembre 1999)
Yolande Préfontaine, t.s., coordonnatrice (depuis novembre 1999)
Isabelle Tessier, secrétaire
Sophie Michaud, réviseure linguistique (de retour en septembre 1999)

MANDAT GÉNÉRAL

En étroite collaboration avec la mission de l'Ordre qui doit veiller au développement et au maintien de la compétence des travailleurs sociaux, le comité de rédaction a pour mandat de déterminer l'orientation générale de la revue *Intervention*, son contenu professionnel et scientifique et ses modalités de production. Assistés du coordonnateur à la revue, les membres du comité déterminent les thèmes des numéros à venir, sollicitent des articles auprès d'auteurs potentiels pour les numéros thématiques et font l'analyse et la sélection des articles soumis pour publication.

MANDAT SPÉCIFIQUE 1999-2000

- Publier un maximum de 260 pages en trois numéros de la revue *Intervention;*
- explorer des sources de financement alternatives pour certains numéros spéciaux d'*Intervention*;
- veiller à accroître la participation des travailleurs sociaux comme auteurs d'articles en leur offrant des services de tutorat et en poursuivant le développement des sections;
- collaborer à la réalisation d'un numéro spécial à caractère international à l'occasion de la Conférence de l'an 2000 : contenu, diffusion, etc;

- revoir la notion d'indexation de notre revue afin de favoriser son rayonnement et d'encourager les auteurs à choisir *Intervention* comme outil de transmission d'information;
- solliciter les universités et les professeurs pour les encourager à publier dans *Intervention*;
- harmoniser le modèle de bibliographie d'*Intervention* aux modèles bibliographiques principalement utilisés par diverses universités québécoises afin d'éviter les difficultés et multiples corrections reliées au modèle actuel.

Nombre de réunions tenues : **sept (7)**

RÉALISATIONS

Planification et réalisation de numéros

Cette année, *Intervention* a publié deux numéros : le volume 110 en octobre 1999 et le volume 111 au printemps 2000, pour un total de 216 pages plutôt que 260 pages tel que prévu au mandat. Pour une troisième année consécutive, cet objectif n'est pas atteint. Cette situation a fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'année et le comité de rédaction formulera des recommandations à ce sujet.

Au cours de l'année, quarante-cinq (45) articles furent soumis au comité de rédaction, trente-deux (32) ont été publiés, trois (3) sont encore en traitement et dix (10) ont été refusés, les auteurs ayant décidé de ne pas donner suite aux corrections suggérées. Nous avons publié quatre-vingt-dix-huit (98) pages de plus que l'année précédente 1998-1999, incluant une édition spéciale pour souligner le 30e anniversaire de la première publication de la revue *Intervention* au printemps 1969 et pour célébrer l'année internationale des aînés 1999.

Octobre 1999 Volume 110 104 pages

Trente ans de transformation

Pour réaliser cette édition, le comité a établi des contacts avec des personnes qui, dans le passé, ont occupé la présidence du comité de rédaction. Des articles traitaient du développement communautaire au Québec dans les trois dernières décennies. Par ailleurs, les contributions du personnel de la permanence à cette édition ont permis de situer et de comprendre les changements survenus au sein de l'Ordre professionnel depuis trente ans. Pour compléter ce numéro, nous avons publié des articles sur le vieillissement de la population et sur les défis que représente cette problématique pour les travailleurs sociaux. Deux particularités sont à remarquer à l'intérieur de ce numéro: l'absence des rubriques habituelles (articles de fond, actualités, opinions et débats) et une page couverture illustrant une aquarelle. Un financement spécial de 500 $ fut autorisé par le comité administratif de l'OPTSQ. Rappelons que ce volume a été produit sous la coordination de Monsieur Marc Rouillier.

Printemps 2000 Volume 111 112 pages

Travail social et thérapie conjugale et familiale

Le choix de publier un numéro sur ce thème au cours de la dernière année s'est fait en prévision de l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à notre Ordre professionnel.

Ce volume visait à illustrer la contribution de notre profession au développement des connaissances dans ce champ de pratique et l'importance de la dimension des couples et des familles dans l'histoire du service / travail social. Le numéro comporte six (6) articles hors thème : quatre (4) sont issus des résultats de recherches courantes dans nos universités québécoises et deux (2) font état des réflexions sur la pratique du travail social. Cette édition fut réalisée sous la nouvelle coordination de Mme Yolande Préfontaine.

ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

Trente-deux (32) articles ont été publiés. Seize (16) constituaient des articles de fond (relevé de littérature, compte rendu de recherche et de pratique); huit (8) articles traitaient de sujets d'actualités (compte rendu de pratique qui sont généralement plus descriptifs); deux (2) ont été publiés sous la rubrique opinions et débats et sept (7), sous la rubrique pistes de lecture. Dix-neuf (19) articles étaient reliés aux thèmes des numéros et treize articles hors thèmes furent également publiés.

Cinquante (50) auteurs ont collaboré à la publication de notre revue cette année en comparaison de quarante et un (41) auteurs en 1998-1999 et vingt-quatre (24) auteurs en 1997-1998.

En 1999-2000, quarante et un (41) auteurs ou 82 % ont publié en français et sept (7) auteurs ont choisi la langue anglaise, soit 14 %. En 1998-1999, environ 8 % des articles furent publiés en anglais. Notons que 10 % des membres de l'Ordre utilisent l'anglais comme langue d'usage.

Cette année, trente et un (31) des auteurs, soit 62 %, étaient membres de l'Ordre tandis que pour l'année 1998-1999, vingt (20) des auteurs, soit 48.7 %, étaient membres de l'OPTSQ. Cette augmentation reflète nos efforts de remplir l'un de nos mandats spécifiques, soit d'*accroître la participation des travailleurs sociaux comme auteurs d'articles.*

Des cinquante auteurs qui ont publié dans la Revue, 36 % sont praticiens tandis que l'an dernier, 48 % étaient praticiens. Cette diminution s'explique par les contributions reçues pour l'édition spéciale.

Les auteurs en provenance du milieu universitaire (excluant les étudiants) représentent 36.6 % de l'ensemble des auteurs publiés, ce qui constitue une augmentation de plus de 13.4 % par rapport à l'année précédente.

Quant aux treize articles reçus et non-publiés, sur dix-sept auteurs, treize sont membres de l'Ordre et douze sont des praticiens.

TROIS (3) NOUVEAUX MANDATS SPÉCIFIQUES appuyés par le Bureau de l'OPTSQ lors des réunions des 17 et 18 septembre 1999

Ces trois (3) nouveaux mandats apparaissent à la fin de la liste de nos mandats spécifiques.

Sollicitation auprès des universités et des professeurs

L'augmentation des contributions universitaires pour l'année 1999-2000 souligne nos efforts pour combler le deuxième de ces trois mandats, soit la sollicitation auprès des universités et des professeurs pour les encourager à

publier dans la revue *Intervention*. Cette démarche entreprise par le coordonnateur précédent, M. Marc Rouiller, est à poursuivre.

Indexation de la Revue

À la suite du nouveau mandat sur l'indexation de la revue, le comité de rédaction apporte son appui au projet de l'Ordre pour offrir un milieu de stage en 2000-2001. Ce stage permettra de mettre en place un processus d'indexation de la revue *Intervention*. La coordonnatrice de la revue, Mme Yolande Préfontaine, effectue des démarches dans ce sens. Le comité doit prendre connaissance sous peu d'un document présenté par Mme Denise Bernard, stagiaire de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information à l'Université de Montréal. Le document précise notamment l'intérêt de l'indexation, définit les principaux concepts reliés à l'indexation et en précise les mécanismes.

Lors de sa dernière réunion, le comité soulignait l'importance de réaliser ce mandat pour le rayonnement de la revue et pour le recrutement d'auteurs dans le milieu universitaire.

Harmonisation du modèle de bibliographie d'*Intervention*

Le comité de rédaction a choisi d'adopter le style APA (American Psychological Association) comme format à utiliser pour la présentation des références bibliographiques dans la revue *Intervention*. Ce modèle est celui généralement utilisé dans les diverses universités québécoises.

NOS PROCHAINS NUMÉROS

Suivant notre mandat, nous avons participé à la production d'une édition spéciale à caractère international à l'occasion de la Conférence conjointe de la FITS et de l'AIETS, qui aura lieu cette année à Montréal, du 29 juillet au 2 août 2000. À titre de présidente du comité de rédaction, j'ai siégé sur un comité ad hoc, composé des présidents de comité de rédaction de l'Association canadienne des écoles de service social (ACESS), la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS) et l'Association canadienne des travailleurs sociaux (ACTS), sous la présidence du président du comité de rédaction de l'ACTS. Tous ces groupes ont apporté une contribution financière de 5 000 $ de leur allocation budgétaire pour la publication de ce numéro. Le regroupement des unités de formation universitaire en travail social du Québec (RUFUTS) a également apporté sa contribution financière. De plus, nous avons réussi à obtenir une subvention fédérale canadienne afin de couvrir les frais de traduction de cette publication en français, en anglais et en espagnol. Toutefois, cette édition ne portera pas le numéro d'une édition de la revue *Intervention* puisqu'elle est le fruit d'une collaboration avec d'autres revues.

Ce numéro international contiendra onze (11) articles importants sous le thème de la conférence : «La promotion des sociétés équitables dans une économie globale; le travail social au 21e siècle». Nous serons bien représentés dans ce volume spécial. Ainsi deux québécois (l'un francophone et l'autre anglophone) ont participé à deux articles. De plus, Dr William Rowe, président du comité ad hoc et du comité de rédaction de la revue de l'ACTS et membre de l'OPTSQ, contribuera par son éditorial à ce numéro spécial.

Nous prévoyons deux (2) autres publications pour l'année financière 2000-2001. Le volume 112 portera le titre : «Le travail social et la résilience»; ce thème permettra de rejoindre un sujet déjà identifié dans le rapport annuel de l'année dernière, (projets de vie pour des enfants) et permettra aux travailleurs sociaux de prendre la parole au sujet de personnes de tout âge et de tout temps qui arrivent à tenir le coup. Ce numéro est prévu pour la mi-décembre 2000. Le volume 113, planifié pour le printemps 2001, portera le titre : «Évaluation des programmes et des interventions psychosociales», autre thème déjà proposé en 1997-98.

Le comité prévoit de continuer à accorder une place aux articles hors thèmes. D'autre part, les membres ont formulé l'intention d'ajouter une section à la revue, laquelle s'intitulerait *Pratiques d'ailleurs*.

CONCLUSION

Notre comité de rédaction a déployé beaucoup d'efforts dans la réalisation de ses sept (7) mandats. Nous avons publié 98 pages de plus que l'an dernier. Par ailleurs, d'importants changements sont survenus dans la composition de notre comité avec le départ de deux membres du comité et la venue de deux nouveaux membres ainsi qu'une nouvelle personne-ressource à la coordination. Malgré tout, nous avons réussi à publier une édition spéciale en plus d'avoir contribué à la préparation de l'édition internationale. Néanmoins un écart persiste entre nos objectifs et nos résultats obtenus quant au nombre d'éditions, de pages publiées. Le comité envisage de nouveaux moyens pour publier 260 pages annuellement et formule la recommandation suivante :

Le comité de rédaction propose que le nombre d'éditions soit généralement de deux (2) par année et que le nombre annuel de pages soit maintenu à deux cent soixante.

Le comité voit des avantages à diminuer le nombre de publications sans toutefois diminuer le nombre de pages. Les numéros seront plus consistants; il y aura moins de débordement pour les membres du comité de rédaction; les auteurs auront un meilleur délai pour réagir aux commentaires reçus du comité de rédaction; les échéanciers seront plus réalistes et permettront de mieux planifier et de diversifier nos stratégies de recrutement d'auteurs. Si pertinent et possible, il pourrait y avoir une édition spéciale en cours d'année si le nombre d'auteurs augmentait comme on peut le souhaiter. L'économie financière serait substantielle au niveau des frais d'imprimerie et de la livraison de la revue.

Dans nos efforts continus pour mieux remplir notre mandat, le comité de rédaction a confié à la coordonnatrice de rencontrer les différents comités de l'Ordre afin de solliciter leurs opinions sur des sujets à traiter dans la revue et sur les meilleures stratégies de recrutement d'auteurs.

À titre de présidente du comité de rédaction de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, je suis heureuse de constater que depuis janvier 2000, un sens de la continuité et du travail d'équipe s'est développé entre nous et je tiens à remercier tous les membres du comité ainsi que toutes les personnes-ressources qui par leurs efforts, ont contribué à ce résultat qui assure un avenir prometteur à la revue *Intervention* en 2000-2001.

Margaret W. Duthie, t.s.
Présidente du comité de rédaction

COMITÉ DES ENJEUX

MEMBRES DU COMITÉ

Cécile Côté, t.s., présidente
Michelle Bernier, t.s.
Lilly Katofsky, t.s.
Jean-Marc Meunier, t.s.
Pierre Pinard, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles
Huguette Houle, secrétaire aux services professionnels

MANDAT

Ce comité a le mandat de conseiller la direction de l'Ordre sur tout sujet concernant les politiques sociales ou la profession, de bâtir des prises de position avec l'aide de la permanence et de consulter par divers moyens les membres de l'Ordre sur ces sujets, notamment le comité de la pratique en CLSC et le comité en milieu hospitalier, lorsque pertinent. De plus, lorsque approprié, il collabore avec l'Association canadienne des travailleurs sociaux (ACTS).

MANDAT SPÉCIFIQUE POUR 1999-2000

Transformation du réseau de la santé et des services sociaux

Conseiller la direction de l'Ordre sur les orientations du gouvernement qui touchent le bien-être des citoyens et la pratique des travailleurs sociaux, notamment :

- les modifications à la Loi sur les services de santé et de services sociaux;
- les rapports entre les services publics et le développement du secteur privé;
- les transformations des services de santé mentale.

Les États généraux de la profession

- Participer à la rédaction du rapport final et des recommandations;
- donner des avis sur la diffusion du rapport final;
- conseiller la direction de l'Ordre sur l'élaboration d'un plan stratégique suite aux principales recommandations.

Politiques sociales

- Analyser les documents pertinents et conseiller la direction de l'Ordre sur les dispositions à prendre;
- suivre plus particulièrement la Réforme sur la sécurité du revenu et le régime de l'assurance-médicaments.

Protection du public

- Faire le suivi et formuler des avis sur l'application des orientations du comité jeunesse en Protection de la jeunesse, sur l'implantation du protocole de collaboration CLSC - Centre jeunesse et sur les modifications aux rôles des intervenants / éducateurs;
- poursuivre les travaux du groupe de travail en adoption internationale;
- poursuivre les travaux du groupe de travail auprès des personnes âgées, notamment concernant le formulaire CTMSP en pratique autonome;
- poursuivre les travaux du groupe de travail sur la pratique en organismes communautaires.

Système professionnel

- Poursuivre la réflexion et émettre des recommandations concernant la réforme du système professionnel;
- donner des avis sur l'impact de l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre;
- faire des recommandations concernant les impacts de la réserve du titre de psychothérapeute;
- conseiller la direction de l'Ordre sur les positions et stratégies à privilégier sur la formation technique en rapport avec la formation universitaire, sur la définition des tâches, sur l'utilisation des titres.

Promotion de la profession

Dans la foulée des orientations adoptées par le Bureau suite aux États généraux, contribuer à définir des stratégies, politiques relatives à la promotion de la profession.

RÉALISATIONS

Au cours de l'année le comité a tenu sept réunions et des consultations ad hoc des membres ont été faites sur divers sujets.

À la demande du comité administratif, le comité a dû, en cours d'année, accorder priorité à ses activités compte tenu de la disponibilité réduite de la chargée d'affaires professionnelles. Par ordre d'importance le comité a donc privilégié les dossiers sur les sujets suivants:

- les États généraux
- les politiques sociales
- la protection du public

Les travaux des groupes de travail ont été ralentis, ainsi que la réalisation de quelques autres mandats spécifiques du comité.

TRANSFORMATION DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Deux dossiers ont retenu prioritairement l'attention du comité :

Transformation du réseau en santé mentale

Le comité a donné son avis sur la position à tenir lors de la consultation de la ministre Marois sur ce sujet.

Rapport Arpin

Le comité a pris connaissance de ce rapport sur les liens entre le public et le privé et en a analysé les impacts sur les positions de l'Ordre.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PROFESSION

Suite à la tenue des États généraux le comité a suivi de très près la rédaction du Rapport final afin qu'il soit le plus conforme possible au contenu des débats. Par la suite, il a déposé au Bureau de l'Ordre une analyse suite aux constats et des recommandations d'orientation pour la rédaction du Rapport final. De plus, le comité a suggéré au comité de la planification stratégique de privilégier, dans l'actualisation des recommandations, celles en lien avec la protection du public.

POLITIQUES SOCIALES

Compte tenu des conséquences directes apportées par les modifications constantes des politiques gouvernementales sur les conditions de vie de la clientèle majoritairement desservie par les travailleurs sociaux, le comité a contribué à la dénonciation des abus que provoquent ces modifications et a encouragé les prises de position des coalitions sur les sujets suivants :

- l'assurance-médicaments;
- la loi privée sur la lutte à la pauvreté;
- les allocations familiales;
- la campagne « Pauvreté Zéro » de la Coalition sur la sécurité du revenu.

PROTECTION DU PUBLIC

Avis sur divers dossiers

Plusieurs dossiers ont été suivi régulièrement et ont donné lieu à des interventions particulières :

- le dépistage systématique de la violence conjugale : avis sur la confidentialité, sur le droit des clientes d'être informées des outils de dépistage, sur le rôle des travailleurs sociaux;
- les personnes âgées : production d'un mémoire sur l'exploitation des personnes âgées pour la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- l'adoption internationale (voir rapport en annexe).

D'autres dossiers ont été étudiés et suivis d'avis au président ou de représentations :

- les Orphelins de Duplessis;
- gestion autonome de la médication psychiatrique;
- travailleurs sociaux dans les équipes de santé mentale;
- le cadre global de gestion sur la sécurité des actifs informationnels du réseau de la santé et de services sociaux;
- symposium sur la gestion des services;
- l'adoption internationale;
- la double problématique de la toxicomanie et la négligence.

Formation

Suite à la tenue de la Journée annuelle de formation continue en juin 1999 et à son succès en terme de participants, le comité a constaté l'importance de poursuivre le développement de ce secteur pour les travailleurs sociaux, notamment face à la réalité des besoins dans les milieux de pratique, à la nécessité d'assurer la protection du public et à accroître la visibilité de la profession.

Formation technique versus formation universitaire

Le comité a donné des avis et favorisé la participation à des rencontres entre les partenaires impliqués, particulièrement le RUFUTS, concernant les implications de la réforme du programme de formation collégiale en technique de travail social.

Un avis a été donné sur un document préparé par un CLSC sur la distinction des rôles entre travailleurs sociaux, agents de relations humaines et techniciens en travail social.

SYSTÈME PROFESSIONNEL

Les sujets suivants ont été l'objet de discussions et d'opinions transmises à la direction de l'Ordre :

- la définition du champ évocateur;
- le projet d'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux;
- la participation au groupe de travail des professions de la santé et des relations humaines.

PROMOTION DE LA PROFESSION

Au cours du présent mandat, les activités de visibilité suivantes ont été soutenues :

- soutien à l'organisation de l'activité Allô! Allô familles!;
- appui à la tenue de la Conférence de l'an 2000;
- proposition de thème pour la semaine nationale du service social;
- participation au colloque du RUFUTS sur la formation de base généraliste versus spécialisée.

Cécile Côté, t.s.
Présidente du comité des enjeux

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ADOPTION INTERNATIONALE

MEMBRES DU COMITÉ

Claudette Breton, t.s.
Solange Caillé, t.s.
Étienne Calomne, t.s.
Lucie Deslauriers, t.s.
Daniel Gélinas, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles
Huguette Houle, secrétaire aux services professionnels

RÉALISATIONS

Le groupe de travail a tenu deux réunions et deux rencontres conjointes avec le Secrétariat à l'adoption internationale. En raison d'un manque de disponibilité aux affaires professionnelles, le groupe de travail a dû limiter une partie de ses activités au cours de l'année.

Formation continue
Le groupe de travail a réfléchi sur la formation niveau I et niveau II, et a proposé au comité de formation continue une nouvelle approche de cette formation, notamment en augmentant le nombre d'heures pour la formation de base.

Normes de pratique en adoption internationale
Le groupe de travail a finalisé la mise à jour des normes de pratique en adoption internationale (voir annexe).

Collaboration avec le Secrétariat à l'adoption internationale
Les membres ont participé à deux rencontres avec les représentants du Secrétariat, l'une pour faire le point sur différents questionnements soulevés par le processus d'adoption internationale et l'évaluation psychosociale, et l'autre sur la question des cas de tutelle pour les enfants en provenance de pays de droit musulman.

Sur ce dernier point, le groupe de travail a fait une analyse de la grille d'évaluation psychosociale actuelle et a proposé au Secrétariat diverses adaptations permettant une évaluation appropriée de ces projets.

Louise Boulanger, t.s.
Chargée d'affaires professionnelles

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRATIQUE DANS LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

MEMBRES DU COMITÉ

Josée Bouchard, t.s. (démission automne 1999)
Denis Nantel, t.s.
Nicole Laroche, t.s. (démission automne 1999)
Line Sénéchal, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles
Huguette Houle, secrétaire aux services professionnels

En raison d'un manque de disponibilité aux affaires professionnelles, le groupe de travail ne s'est rencontré qu'à une occasion, au printemps 1999. Les activités du groupe de travail reprendront à l'automne 2000, selon le mandat qui lui sera confié par le comité des enjeux. D'autre part, il sera nécessaire de procéder au recrutement de nouveaux membres, suite au départ de deux membres dont l'apport aux travaux du groupe a été fort apprécié de tous.

Louise Boulanger, t.s.
Chargée d'affaires professionnelles

COMITÉ DE LA PRATIQUE EN CLSC

MEMBRES DU COMITÉ

Agathe Boudreau, t.s., présidente
Suzanne Allard, t.s.
Paule Laramée, t.s.
Vicky Orichefsky, t.s.
Colette St-Arnaud, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles
Huguette Houle, secrétaire aux services professionnels

MANDAT GÉNÉRAL

Ce comité a pour mandat :

- d'émettre des avis ou des prises de positions en collaboration avec le comité des enjeux concernant les éléments de la pratique en CLSC;
- d'élaborer des grilles d'analyse et des outils professionnels afin de guider les travailleurs sociaux dans leurs diverses activités professionnelles en milieu multidisciplinaire;
- d'analyser les actions à poser pour la promotion de la spécificité du rôle des travailleurs sociaux en CLSC et de faire les recommandations appropriées au Bureau de l'Ordre.

MANDAT SPÉCIFIQUE POUR 1999-2000

- Intégrer les recommandations issues des orientations adoptées suite aux États généraux pour la pratique en CLSC;
- analyser le cadre normatif SIC pour la cueillette de données statistiques en CLSC en fonction de la pratique des travailleurs sociaux et faire des recommandations appropriées, s'il y a lieu;
- collaborer à la définition du rôle des travailleurs sociaux dans les équipes de santé mentale en CLSC et suggérer des stratégies pour favoriser l'intégration de travailleurs sociaux dans ces équipes;
- analyser les impacts de la fusion CLSC-CHSLD sur la pratique des travailleurs sociaux et sur les services aux clients.

RÉALISATIONS

Le comité a tenu cinq (5) réunions.

- Le comité a fait l'analyse du rapport final sur les États généraux et a répondu au questionnaire sur la planification stratégique 2000;
- le comité a discuté de l'impact de l'implantation du système d'information sur la clientèle (SIC+) dans les CLSC, a fait un contact avec la Sogique (responsable de ce système) et mettra sur pied un groupe de travail pour préparer les suggestions et commentaires des travailleurs sociaux sur ce système;
- les membres ont fait des commentaires concernant la définition du champ évocateur;
- des démarches ont été faites pour recruter un nouveau membre exerçant dans une équipe de santé mentale en CLSC, mais ce fut sans succès pour cette année. Par contre, une nouvelle membre, Mme Vicky Orichefsky, provenant d'un CLSC-CHSLD, s'est jointe au comité.

En plus du mandat spécifique prévu pour 1999-2000, le comité a réalisé d'autres travaux :

- avis préparé conjointement avec le comité des enjeux sur le protocole de dépistage systématique de la violence conjugale et envoyé à tous les travailleurs sociaux en CLSC;
- analyse du Bilan du service Info-Santé après cinq ans d'implantation et des recommandations concernant les services « Info-Social »;
- discussion sur l'outil « multi-clientèle » et le rôle des travailleurs sociaux;
- discussion sur l'arrimage des rôles des travailleurs sociaux en milieu hospitalier et ceux des travailleurs sociaux en CLSC dans le contexte du virage ambulatoire;
- discussion sur les formes d'encadrement et de supervision clinique des travailleurs sociaux et sur la pertinence d'un éventuel document ou outil de travail sur le sujet.

PARTIES DU MANDAT NON RÉALISÉES

À la demande du comité administratif, dans le contexte d'un manque de disponibilité aux affaires professionnelles, le comité a accepté de reporter à plus tard le travail sur la définition du rôle des travailleurs sociaux dans les équipes de santé mentale ainsi que l'analyse des impacts de la fusion CLSC-CHSLD sur la pratique des travailleurs sociaux et sur les services aux clients.

Agathe Boudreau, t.s.
Présidente du comité de la pratique en CLSC

COMITÉ DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN MILIEU HOSPITALIER

MEMBRES DU COMITÉ

Sylvie Dorval, t.s., présidente
Louise Beauregard, t.s.
Barry Crago, t.s.
Isidore Néron, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles
Huguette Houle, secrétaire aux services professionnels

MANDAT GÉNÉRAL

Ce comité a pour mandat :

- d'émettre des avis ou des prises de positions en collaboration avec le Comité des enjeux concernant les éléments de la pratique en centre hospitalier reliés au mandat de l'Ordre;
- d'élaborer le cas échéant, des outils professionnels afin de guider les travailleurs sociaux en centre hospitalier;
- d'analyser les actions à poser pour la promotion de la spécificité du rôle du travailleur social en centre hospitalier;
- d'assurer les liens de collaboration avec l'Association des praticiens en milieu de santé et les tables des chefs de services sociaux.

MANDAT SPÉCIFIQUE POUR 1999-2000

- Intégrer les recommandations issues des orientations adoptées suite aux États généraux pour la pratique en milieu hospitalier;
- poursuivre la réflexion sur l'interdisciplinarité et son impact sur la pratique des travailleurs sociaux en milieu hospitalier;
- analyser le bilan du sondage sur l'informatisation et faire des recommandations appropriées;
- en collaboration avec le groupe de travail en santé mentale, analyser l'impact de l'implantation de la politique en santé mentale sur la clientèle et travailler à la définition du rôle des travailleurs sociaux dans les équipes de santé mentale;
- collaborer à l'événement de la Conférence de l'an 2000.

MODIFICATION DU MANDAT SPÉCIFIQUE

À la demande du comité administratif, dans le contexte du manque de ressources aux Affaires professionnelles, le comité a décidé de reporter ultérieurement les points suivants :

- poursuivre la réflexion sur l'interdisciplinarité et son impact sur la pratique des travailleurs sociaux en milieu hospitalier;
- en collaboration avec le groupe de travail en santé mentale, analyser l'impact de l'implantation de la politique en santé mentale sur la clientèle et travailler à la définition du rôle des travailleurs sociaux dans les équipes de santé mentale.

RÉALISATIONS

Le comité a tenu quatre (4) réunions dans l'exercice 1999-2000.

- Analyse de recommandations issues des orientations adoptées suite aux États généraux et suggestions (annexe I) quant aux orientations à privilégier compte tenu de nos préoccupations en milieu hospitalier;
- compilation du sondage sur l'utilisation de l'informatique (fait au printemps 99), analyse des résultats du sondage et recommandations proposées suite à cette analyse (annexe 2);
- suivi des activités du groupe de travail en santé mentale, notamment dans leur participation à un mémoire préparé par M. Marc Boily et présenté à la Commission de la santé mentale (voir rapport du groupe de travail en annexe);
- rencontre avec Mme Yolande Préfontaine coordonnatrice de la revue *Intervention*. Suggestion de thèmes pouvant faire l'objet de publications éventuelles;
- collaboration à l'événement de la Conférence de l'an 2000 :
    - un membre a fait partie d'un sous-comité sur l'acceptation des présentations francophones à la conférence;
    - un membre s'est impliqué dans l'organisation d'une visite terrain en milieu hospitalier.
- un membre a représenté l'Ordre et le comité à la Journée annuelle de l'Association des praticiens en milieu de santé.

D'autres travaux ont été accomplis :

- discussion sur la mise à jour du système professionnel;
- travail sur la définition du champ évocateur de la profession de travail social;
- avis sur des documents du comité national permanent sur la sécurité.

Sylvie Dorval, t.s.
Présidente du comité de la pratique professionnelle
en milieu hospitalier

GROUPE DE TRAVAIL EN SANTÉ MENTALE

MEMBRES DU COMITÉ

André Bigué, t.s.
Ghislaine Brosseau, t.s.
Pauline Ouellet, t.s.
Yolanda Sabetta, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles
Huguette Houle, secrétaire aux services professionnels

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

Le comité de la pratique en milieu hospitalier a mandaté le groupe de travail pour :

- dresser le bilan et analyser les résultats du sondage sur l'informatisation (effectué au printemps 1999) et émettre les recommandations appropriées;
- émettre des recommandations, s'il y a lieu, sur l'impact de l'implantation de la politique en santé mentale sur la clientèle;
- travailler à la définition du rôle du travailleur social dans les équipes de santé mentale en CLSC, en collaboration avec les comités de la pratique en milieu hospitalier et en CLSC.

RÉALISATIONS

Le groupe de travail a tenu trois (3) réunions dans l'exercice 1999-2000.

- En raison du manque de disponibilité aux affaires professionnelles à compter de l'automne 1999, le groupe de travail n'a pas commencé la réflexion sur la définition du rôle du travailleur social dans les équipes de santé mentale, tel qu'entendu avec les comités de la pratique en milieu hospitalier et en CLSC;
- les réponses au sondage ont été compilées par Mme Huguette Houle, secrétaire. Les membres en ont fait une brève analyse et ont suggéré au comité de la pratique en milieu hospitalier des pistes pour une analyse plus approfondie;
- les membres ont pris connaissance du plan d'action pour la transformation des services en santé mentale du Ministère de la Santé et des Services sociaux, publié en novembre 1999, et seront consultés au moment de la mise en place des *Rendez-vous de la santé mentale*;
- à la demande d'un membre, le groupe de travail a discuté de la notion des *actes délégués* dans le contexte d'un centre hospitalier;
- les membres ont émis des commentaires sur le projet de mémoire rédigé par Marc Boily, t.s., sur les services en santé mentale offerts aux enfants et à leur famille, en vue d'une audience à la Commission sur la santé mentale.

Louise Boulanger, t.s.
Chargée d'affaires professionnelles
pour le groupe de travail en santé mentale

COMITÉ DE LA PRATIQUE PRIVÉE

MEMBRES

Madeleine Laferrière, t.s., présidente
Danielle Drolet, t.s., secrétaire
Nicole Desjardins, t.s.
Yolanda Sabetta, t.s.
Chantale Tremblay, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Madeleine Rivard-Leduc, t.s.
Linda Ménard, secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat de ce comité est de développer des moyens d'encadrement professionnel des travailleurs sociaux exerçant en pratique privée et d'élaborer pour eux divers mécanismes de promotion et de reconnaissance professionnelle des travailleurs sociaux.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Participer à la publication et à la diffusion du *Guide de normes pour la pratique privée des travailleurs sociaux*;
- poursuivre les travaux dans les dossiers de l'assurance et de l'exemption de la TPS / TVQ;
- apporter une réflexion sur le système de référence et la publication du *Répertoire des travailleurs sociaux en pratique privée*.

Réalisations

Le comité a tenu huit réunions au cours de l'exercice 1999-2000

- La rédaction du *Guide des normes pour la pratique privée des travailleurs sociaux* est terminée. Mme Madeleine Rivard-Leduc a déposé la version finale en novembre 1999;

- le dossier sur l'assurance a bien avancé au cours de l'année. En plus des résultats concrets obtenus (ajout de nos services dans certains contrats d'assurance), ce travail a permis de mieux faire connaître nos services auprès des employeurs, syndicats et assureurs. En effet, nous constatons que certains de nos services sont peu ou mal connus. En revanche, lorsque les informations pertinentes et adéquates sont transmises sur notre profession, nous rencontrons un intérêt, une écoute favorable et une ouverture à nos demandes;
- l'argent étant un élément essentiel dans la poursuite du travail sur la question des assurances, le montant de $ 3000 accordé par le Bureau pour l'exercice 2000-2001 fut hautement apprécié par le comité. En espérant que le nombre d'inscriptions au *Répertoire des travailleurs sociaux en pratique privée* se maintienne au niveau des années passées. Nous croyons pouvoir ainsi assurer la continuité dans le dossier assurance pour l'année qui vient;

- le dossier TPS/TVQ continue à avancer... lentement. Les pourparlers entre l'ACTS et le gouvernement fédéral se sont poursuivis cette année. Le comité conserve toujours espoir;

- un groupe de travail a été mis sur pied par le personnel de la permanence de l'OPTSQ pour étudier la pertinence et la faisabilité d'un système informatisé de référence qui remplacerait éventuellement la version actuelle du *Répertoire des travailleurs sociaux en pratique privée*. Le comité collaborera également à cette étude.

Madeleine Laferrière, t.s.
Présidente du comité de la pratique privée

COMITÉ DU SERVICE SOCIAL EN MILIEU DE TRAVAIL

MEMBRES

Ginette Berthiaume, t.s., présidente
Huguette Bonneville, t.s.
Nicole Fortier, t.s.
Suzanne St-Pierre, t.s.

PERSONNE-RESSOURCE

Marie-Cécile Pioger, secrétaire de direction

MANDAT GÉNÉRAL :

Le mandat général de ce comité est de soutenir la formation des travailleurs sociaux et de promouvoir le développement du service social en milieu de travail.

MANDAT SPÉCIFIQUE :

- Connaître les besoins réels des travailleurs sociaux en regard des conditions actuelles de la pratique en milieu de travail;
- offrir des activités de support favorisant l'échange, l'information et la formation continue (ex. : médiation en milieu de travail);
- favoriser l'accès à des moyens de communication et ainsi briser l'isolement des travailleurs sociaux en milieu de travail exerçant en région (ex. : réseaux électroniques);
- promouvoir dans les médias la qualité des services offerts par les travailleurs sociaux en milieu de travail.

RÉALISATIONS :

Cette année, le comité a tenu quatre (4) rencontres pour partager ses préoccupations et accorder priorité au mandat qu'il souhaitait réaliser cette année.

En septembre dernier, le comité n'a retenu qu'un thème de préoccupation afin de centraliser ses énergies pour répondre prioritairement à son deuxième mandat : offrir des activités de support aux travailleurs sociaux oeuvrant en milieu de travail afin de favoriser l'échange, l'information et la formation continue.

Le thème retenu fut *La violence psychologique en milieu de travail*. En effet, notre expertise en milieu de travail démontrait qu'une clientèle de plus en plus grande est aux prises avec cette problématique. Dans ce contexte, il nous apparaissait primordial d'y investir du temps pour y réfléchir tous ensemble afin de trouver des moyens d'intervention plus pertinents.

Le succès obtenu l'an dernier dans l'organisation d'une journée de formation sur la *Gestion des conflits en milieu de travail* nous incitait à reprendre ce genre de formule de participation et d'implication des intervenants en P.A.E.

Cette année, nous avons songé à offrir à nos collègues en P.A.E., deux demi-journées de formation sur le même thème, avec une demi-journée sur les concepts de la violence en milieu de travail et l'autre demi-journée sur notre propre rôle d'intervenant dans le cadre du P.A.E.

La première demi-journée de formation animée par Mme Chantale Aurousseau eut lieu le 11 février 2000, sous le thème principal *La violence organisationnelle* et sous lequel se retrouvaient plusieurs autres thèmes :

- √ la définition de la violence organisationnelle
- √ les impacts de cette violence sur les individus qui la subissent
- √ les ancrages organisationnels, individuels et sociaux de la violence
- √ l'approche qu'il est possible d'y avoir

La deuxième demi-journée de formation animée par le Dr. Suzanne Lamarre eut lieu le 17 mars 2000, sous le thème «Le rôle du P.A.E. dans la violence en milieu de travail». Au cours de cette formation, nous nous sommes principalement interrogés sur les questions suivantes : Pourquoi retrouve-t-on actuellement autant de violence psychologique dans nos milieux de travail ? Comment le P.A.E. doit se situer dans la gestion des problèmes de santé mentale ?

Les deux ateliers ont obtenu une excellente participation, soit vingt participants à chaque demi-journée. Ceux-ci provenaient de différentes régions du Québec (Montréal, Québec, Rive-Sud et Estrie). Tous étaient très heureux de notre initiative et les thèmes abordés rejoignaient pleinement leur pratique.

Nous avons également préparé un document reprenant quelques articles pertinents sur le thème ainsi qu'une bibliographie. Ce document fut très apprécié par les participants car il permettait de poursuivre la réflexion amorcée durant les ateliers. Par ailleurs, les deux rencontres ont été filmées en prévision d'une utilisation ultérieure de ces documents.

CONCLUSION

Le comité tient finalement à remercier les personnes qui se sont impliquées très activement dans le comité au cours de cette année, plus particulièrement Mme Marie-Cécile Pioger par son support technique. Par ailleurs, la nécessité d'assurer la relève de la présidence du comité est de nouveau soulevée cette année. Le problème perdure depuis trois ans et il semble que les autres membres du comité ne souhaitent pas assumer ces fonctions. Le comité a donc convenu de reprendre le processus de questionnement en septembre 2000 et en informera le Bureau.

Ginette Berthiaume, t.s., M.S.S.
Présidente du comité du service social en milieu de travail

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux administrateurs et membres de
ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de **ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC** au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'excédent (déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'un appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Les prévisions des revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2000 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables, financières et statistiques. Conséquemment, je n'exprime pas d'opinion sur ces prévisions.

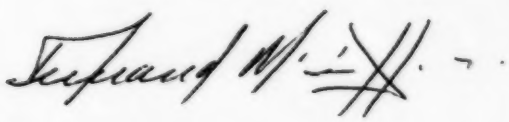

Comptable Agréé
Brossard,
Le 8 mai 2000

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2000

PRODUITS	PRÉVISIONS Initiales	PRÉVISIONS Révisées	RÉALISATIONS 2000	RÉALISATIONS 1999
Cotisations	1 451 699 $	1 451 699 $	1 457 539 $	1 358 716 $
Cotisations - O.P.Q.	75 985	75 985	77 186	69 829
	1 527 684	1 527 684	1 534 725	1 428 545
Quote-part				
Office des Professions du Québec	(77 405)	(77 405)	(78 841)	(69 829)
L'Association Canadienne des Travailleurs Sociaux	(146 000)	(146 000)	(153 340)	(148 390)
Conseil Interprofessionnel du Québec	(17 000)	(17 185)	(17 185)	(16 704)
	(240 405)	(240 590)	(249 366)	(234 923)
Cotisations nettes	1 287 279	1 287 094	1 285 359	1 193 622
Revenus de placements	18 000	18 000	25 474	20 398
Revenus d'administration et divers	1 000	1 000	1 703	1 188
	1 306 279	1 306 094	1 312 536	1 215 208
CHARGES				
Activités et pratiques professionnelles	682 827	695 904	638 758	636 859
Promotion et communication	346 682	345 258	356 525	284 936
Direction générale et permanence	276 683	272 971	276 544	251 066
	1 306 192	1 314 133	1 271 827	1 172 861
EXCÉDENT (DÉFICIT)	87 $	(8 039) $	40 709 $	42 347 $

EXCÉDENT
EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2000

OPÉRATIONS	2000	1999
SOLDE AU DÉBUT	49 005 $	6 658 $
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	40 709	42 347
	89 714	49 005
RÉSERVE	825	4 825
EXCÉDENT	90 539 $	53 830 $

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2000

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2000	1999
Excédent	40 709 $	42 347 $
Amortissement des immobilisations	31 251	8 278
	71 960	50 625
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	123 152	(152 943)
	195 112	(102 318)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(32 087)	(124 168)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution de la réserve	(4 000)	-
Dette à long terme	-	110 000
Remboursement de la dette à long terme	(19 323)	(6 270)
	(23 323)	103 730
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	139 702	(122 756)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	273 869	396 625
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	413 571 $	273 869 $
REPRÉSENTÉES PAR		
Encaisse	197 882 $	110 395 $
Placements à court terme	215 689	163 474
	413 571 $	273 869 $

Les notes font partie intégrante des états financiers

BILAN
AU 31 MARS 2000

	2000	1999
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	197 882 $	110 395 $
Placements à court terme (valeur marchande: 215 555 $)	215 689	163 474
Débiteurs (note 4)	16 973	11 858
Stocks de fournitures et de publications	24 397	26 609
Frais payés d'avance	35 539	25 839
	490 480	338 175
IMMOBILISATIONS (note 5)	116 726	115 890
	607 206 $	454 065 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	31 268 $	24 590 $
Produits perçus d'avance	400 992	271 915
Fraction à moins d'un an des dettes à long terme	20 872	19 316
	453 132	315 821
DETTES À LONG TERME (note 6)	63 535	84 414
EXCÉDENT	90 539	53 830
	607 206 $	454 065 $

AU NOM DU BUREAU

Administrateur

Administrateur Michèle Bruneau

Les notes font partie intégrante des états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2000

1. STATUT

L'Ordre a été constitué en vertu d'un bill privé le 4 février 1960 et a été reconnu en vertu du Code des professions le 6 juillet 1973.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

A) STOCKS DE FOURNITURES ET PUBLICATIONS

Les stocks de fournitures et publications sont inscrits au coût.

B) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au taux de 20%. Les acquisitions d'actifs immobilisés acquis avant le 1er avril 1998 étaient considérées comme dépenses de l'exercice. Elles étaient présentées comme dépenses d'immobilisations à même les revenus.

C) PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Les cotisations encaissées au cours de l'exercice et applicables à l'exercice subséquent sont reportés à l'exercice subséquent.

D) PERSONNEL ET FRAIS GÉNÉRAUX

La dépense de personnel a été répartie en fonction d'une étude exhaustive antérieure du temps réel consacré à chacune des activités et les frais généraux ont été répartis en fonction du temps sauf quelques exceptions justifiées au moment de l'étude.

3. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2000	1999
Intérêts et frais bancaires	4 187 $	3 256 $
Intérêts sur dette à long terme	7 377 $	2 630 $

4. DÉBITEURS

	2000	1999
Intérêts à recevoir	1 903 $	- $
Comptes à recevoir	-	6 163
Taxes gouvernementales à recevoir	15 070	5 695
	16 973 $	11 858 $

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2000 Valeur nette	1999
Matériel informatique	124 168 $	33 112 $	91 056 $	115 890 $
Améliorations locatives	32 087	6 417	25 670	-
	156 255 $	39 529 $	116 726 $	115 890 $

6. DETTES À LONG TERME

	2000	1999
Prêt à terme, intérêts au taux de 8,35%, remboursable par versements mensuels de 899 $, comprenant capital et intérêts, garantie par une hypothèque mobilière sur l'équipement informatique, échéant en novembre 2003	33 840 $	41 514 $
Prêt à terme, intérêts au taux de 7,60%, remboursable par versements mensuels de 1 326 $, comprenant capital et intérêts, garanti une hypothèque mobilière sur deux certificats de dépôts, échéant en novembre 2003	50 567	62 216
	84 407	103 730
Fraction à moins d'un an	20 872	19 316
	63 535 $	84 414 $

Les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

Exercices se terminant les 31 mars	2001	20 872 $
	2002	22 553
	2003	24 369
	2004	16 613
		84 407 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2000
(suite)

7. ENGAGEMENTS

L'Ordre a des engagements concernant les locaux qu'elle occupe et des contrats de location-exploitation dont les soldes et les conditions au 31 mars 2000 sont les suivants :

Bien loués	Date d'échéance	Montant
Locaux au 5757 avenue Decelles, bureau 335 à Montréal	Août 2004	318 920 $
Photocopieurs	Mars 2004	53 872
Boîtes vocales	Novembre 2000	2 577
		375 369 $

Les versements exigibles au cours des prochains exercices se répartissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 mars	2001	84 385 $
	2002	85 130
	2003	87 503
	2004	87 503
	2005	30 848
		375 369 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leurs échéances à court terme.

Les justes valeurs des éléments de la dette à long terme correspondent approximativement à leur valeur comptable car les taux d'intérêt offerts sur le marché à la compagnie pour des emprunts comportent des conditions semblables à celles contractées.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

ACTIVITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES	PRÉVISIONS Initiales	PRÉVISIONS Révisées	RÉALISATIONS 2000	RÉALISATIONS 1999
Admissions et équivalences				
Déplacements et séjour (comité)	4 500 $	4 500 $	4 670 $	3 211 $
Personnel	29 253	30 930	29 134	25 540
Frais généraux	26 371	26 677	29 153	23 391
	60 124	62 107	62 957	52 142
Inspection professionnelle				
Déplacements et séjour (comité)	2 800	2 800	1 623	2 629
Déplacements et séjour (inspecteur)	5 400	5 400	6 308	6 245
Honoraires	31 100	31 100	27 215	29 950
Personnel	72 006	76 136	71 713	62 867
Frais généraux	37 673	38 111	41 648	33 415
	148 979	153 547	148 507	135 106
Bureau du Syndic				
Déplacements et séjour	8 500	8 500	3 154	6 812
Honoraires – contentieux	54 000	54 000	24 288	74 803
Honoraires – syndics (adjoints &ad hoc)	56 414	56 414	49 578	51 515
Honoraires – autres (experts)	6 000	6 000	3 392	4 853
Personnel	33 753	35 689	33 616	29 469
Frais généraux	30 138	30 488	33 318	26 732
	188 805	191 091	147 346	194 184
Comité de discipline/revision				
Déplacements	2 800	2 800	1 331	4 689
Honoraires	13 000	13 000	7 241	18 270
Honoraires - contentieux	18 000	18 000	7 980	24 934
Personnel	13 501	14 276	13 446	11 787
Frais généraux	15 069	15 244	16 659	13 365
	62 370	63 320	46 657	73 045
Formation continue				
Déplacements et séjour (comité)	2 500	2 500	6 679	6 217
Déplacements et séjour (formateur)	21 300	21 300	19 890	15 131
Honoraires de formation	26 900	26 900	33 255	25 988
Publication	5 500	5 500	4 867	2 910
Assemblée générale	4 000	4 000	2 919	2 194
Congrès/colloque	-	-	-	16 908
États généraux	10 500	10 500	23 156	36 638
Personnel	33 753	35 689	33 616	29 469
Frais généraux	33 905	34 300	37 483	30 073
	138 358	140 689	161 865	165 528
Pratique privée				
Déplacements et séjour (comité)	1 100	1 100	572	709
Consultants	19 100	19 100	20 028	3 914
Publications	-	-	(41)	10 055
Personnel	13 501	14 276	13 446	11 787
Frais généraux	11 302	11 433	12 494	10 024
	45 003	45 909	46 499	36 489
Avis professionnels				
Honoraires	5 000	2 000	3 839	5 435
Personnel	18 002	19 034	17 928	15 717
Frais généraux	11 302	11 433	12 494	10 024
	34 304	32 467	34 261	31 176
SOUS-TOTAL À REPORTER	677 943	689 130	648 092	687 670

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

ACTIVITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES	PRÉVISIONS Initiales	PRÉVISIONS Révisées	RÉALISATIONS 2000	RÉALISATIONS 1999
SOUS-TOTAL REPORTÉ	677 943 $	470 065 $	648 092 $	687 670 $
Enjeux				
Déplacements et séjour (comité)	7 500	7 500	4 480	6 388
Personnel	20 252	21 413	20 169	17 681
Frais généraux	18 836	19 055	20 824	16 708
	46 588	47 968	45 473	40 777
Service social en milieu de travail				
Déplacements et séjour (comité)	250	250	290	-
Consultants	250	250	-	-
Formation PAE	1 463	1 463	(529)	-
Personnel	4 500	4 759	4 482	3 929
Frais généraux	3 767	3 811	4 165	3 342
	10 230	10 533	8 408	7 271
Comité de pratiques professionnelles				
Déplacements et séjour (comité)	6 500	6 500	4 237	5 896
Personnel	18 002	19 034	17 928	15 717
Frais généraux	15 069	15 244	16 659	13 365
	39 571	40 778	38 824	34 978
SOUS-TOTAL	774 332 $	788 409 $	740 797 $	770 696 $
Moins : Revenus				
Études de dossiers	37 125	37 125	36 825	41 993
Études de dossiers – médiation	1 000	1 000	280	945
Inscriptions – formation	52 380	52 380	61 934	49 985
Inscriptions - pratique privée	-	-	-	20 299
Inscriptions – colloque	-	-	-	15 255
États généraux (RUFUTSQ)	-	-	-	5 100
Discipline - amendes	1 000	2 000	3 000	260
	91 505	92 505	102 039	133 837
	682 827 $	695 904 $	638 758 $	636 859 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

ANNEXE B

PROMOTION ET COMMUNICATION	PRÉVISIONS Initiales	PRÉVISIONS Révisées	RÉALISATIONS 2000	RÉALISATIONS 1999
Publications				
Déplacements et séjour (comité)	2 000 $	2 000 $	1 820 $	1 302 $
Impression				
Intervention	33 625	33 625	28 700	26 747
Bulletins	22 500	20 000	16 757	19 880
Encarts	8 000	8 000	7 850	6 618
Autres	25 000	25 000	24 609	16 260
Honoraires (traduction et intervention)	8 000	8 000	14 053	18 601
Documentation	4 000	3 500	3 482	3 243
Personnel	54 005	57 102	53 785	47 150
Frais généraux	60 276	60 977	66 636	53 464
	217 406	218 204	217 692	193 265
Promotion et publicité				
Publicité	4 000	4 000	4 584	3 742
Projets spéciaux	33 500	33 500	31 191	10 073
Honoraires de consultants	5 000	5 000	5 469	1 668
Personnel	27 002	28 550	26 893	23 575
Frais généraux	18 836	19 056	20 824	16 708
	88 338	90 106	88 961	55 766
Activités régionales				
Allocation de base	13 800	13 800	13 934	12 594
Allocation supplémentaire	4 300	4 300	5 321	5 961
Envois	4 500	4 500	381	1 252
Représentation	3 200	3 200	3 704	3 100
Projets spéciaux	3 800	3 800	2 533	3 800
Personnel	22 502	23 793	22 410	19 646
Frais généraux	18 836	19 055	20 824	16 708
	70 938	72 448	69 107	64 061
SOUS-TOTAL	376 682	380 758	375 760	313 092
Moins : Revenus				
Services publicitaires	20 000	25 500	13 472	22 955
Abonnements	4 000	4 000	4 595	2 756
Publications	6 000	6 000	1 168	2 445
	30 000	35 500	19 235	28 156
	346 682 $	345 258 $	356 525 $	284 936 $

ANNEXE C

DIRECTION GÉNÉRALE ET PERMANENCE	PRÉVISIONS Initiales	PRÉVISIONS Révisées	RÉALISATIONS 2000	RÉALISATIONS 1999
Déplacements et séjour (bureau)	34 000 $	34 000 $	34 038 $	33 991 $
Participation au colloque (bureau)	1 800	1 800	900	1 750
Déplacements et séjour (Comité administratif)	5 000	5 000	8 304	6 579
Compensation (présidence)	36 980	36 980	37 118	36 346
Frais de déplacements (présidence)	7 500	7 500	7 762	8 560
Honoraires - contentieux	9 000	9 000	9 895	9 298
Honoraires - vérification	4 300	4 300	5 590	4 350
Améliorations locatives	1 000	-	-	2 273
Dépenses d'immobilisations	11 750	3 000	-	2 506
Personnel	90 008	95 170	89 642	78 583
Frais généraux	75 345	76 221	83 295	66 830
	276 683 $	272 971 $	276 544 $	251 066 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE D
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	PRÉVISIONS		RÉALISATIONS	
	Initiales	Révisées	2000	1999
PERSONNEL				
Salaires	450 040 $	475 850 $	448 146 $	392 917 $
FRAIS GÉNÉRAUX				
Avantages sociaux	81 000 $	81 700 $	81 359 $	78 086 $
Déplacements et représentation	6 000	6 000	10 182	6 294
Perfectionnement	4 000	4 000	1 367	4 471
Participation à des congrès	1 000	1 000	1 043	829
Loyer	70 000	70 000	73 623	53 508
Taxes	12 000	12 000	9 030	12 993
Électricité	3 800	3 800	4 265	2 783
Assurances	5 000	5 000	4 897	3 856
Téléphone	12 000	12 500	16 302	11 602
Poste	62 000	62 000	76 333	56 326
Location d'équipements	23 000	23 000	24 528	25 195
Entretien des équipements	24 000	24 000	21 667	14 588
Papeterie et fournitures de bureau	16 000	16 000	23 424	28 110
Dépenses de bureau	7 000	5 000	4 332	6 886
Programmeur	5 000	7 000	8 683	5 575
Intérêts et frais bancaires	3 500	3 500	4 187	3 256
Mauvaises créances	500	500	-	-
Divers	2 000	2 000	4 692	1 848
Frais de carte de crédit	7 500	7 500	7 934	7 035
Amortissement	24 826	27 086	31 251	8 278
Intérêts sur dette à long terme	6 600	7 520	7 377	2 630
	376 726 $	381 106 $	416 476 $	334 149 $

STATISTIQUES

Tableau des membres du 1er avril 1999 au 31 mars 2000

Nombre de permis en vigueur le 1er avril 1999	4564
Retraits	521
Délivrance de permis	477
• Permis réguliers	474
• Permis temporaires	3
Réinscriptions au tableau des membres	201
Nombre de permis en vigueur le 31 mars 2000	4721

Cotisation annuelle : 380 $ (actifs) et 127 $ (non actifs)
Contribution à l'Office des professions du Québec : 16,70 $
Date de versement : le 1er avril de chaque année

MEMBRES PAR RÉGION

RÉGION	Au 1er avril 1999	Au 31 mars 2000
01 Bas-St-Laurent	92	96
02 Saguenay- Lac St-Jean	154	155
03 Québec	627	672
04 Mauricie- Bois-Francs	126	146
05 Estrie	184	188
06 Montréal	1766	1778
07 Outaouais	161	152
08 Abitibi-Témiscamingue	120	137
09 Côte-Nord	59	53
10 Nord-du-Québec	12	14
11 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	54	51
12 Chaudière -Appalaches	199	216
13 Laval	151	165
14 Lanaudière	131	147
15 Laurentides	165	175
16 Montérégie	496	505
17 Centre-du-Québec	0	0
Hors du Québec	67	71
	4564	**4721**